

Agrôlign

www.agroligne.com

L'essentiel de l'Agroalimentaire
de l'Agriculture

Economie :

Agriculture : Bilan des accords et échanges commerciaux Maghreb – Europe

Dossier :

Le Vin
dans le monde
à l'horizon 2050

Invité :

M. Sébastien Abis,
Administrateur,
Secrétariat Général
du CIHEAM



LE FUTUR C'EST AUJOURD'HUI



Série VANGUARD

L'évolution de l'espèce



Double sortie de liquides : Huile et eau de végétation



Lubrification du réducteur à circulation d'huile



Nouvel amortisseur spécialement étudié pour absorber complètement la machine du sol

Le futur de l'extraction de l'huile d'olive a commencé. Grâce aux nouveaux extracteurs centrifuges de la série VANGUARD qui garantissent une capacité de production élevée allée à un meilleur rendement d'huile. La série VANGUARD offre des performances supérieures, une économie de fonctionnement sans précédent et un prix hautement compétitif.

GRUPPO

PIERALISI

Via Don Battistoni, 1 - 60035 JESI (AN) - Italy

Tel. +39-0731-231.1 - www.pieralisi.com - info@pieralisi.com

SOMMAIRE

ECONOMIE - AGRICULTURE : MAGHREB / UE

- 5. UE : La Politique Agricole Commune
- 12. Historique des Politiques Agricoles Maghrébines
- 18. Etat du dossier agricole euro-méditerranéen

L'INVITÉ DU MOIS

- 25. Interview de M. Sébastien Abis, Administrateur, Secrétariat Général du CIHEAM

DOSSIER DU MOIS - MARCHÉ MONDIAL DU VIN

- 28. Le vin dans le monde à l'horizon 2050
- 38. Interview de M. James de Roany, Président de la commission Vins & Spiritueux des Comité national des conseillers du commerce extérieur
- 40. Interview de M. Omar Aouad, Directeur Général des CELLIERS DE MEKNÈS

QUIZ

- 43. KHODJA & CO - ALGÉRIE
MAGRI ÉLEVAGE - MAROC
LES CRÉMERIES GOURMANDES - ALGÉRIE
PÂTURAGES D'ALGÉRIE

NEWS ENTREPRISES

- 44. Algérie - La Caisse nationale de la mutualité agricole assure
Maroc - Le marocain Pralinor se lance dans la franchise
- 45. Tunisie - Bongrain et Délice s'associent en Tunisie
France - Emmi acquiert des participations minoritaires en France et en Italie

FORMATION

- 46. Professionnels de la filière vin et des métiers de bouche :
connaissez vous vraiment le vin ?

OU SE RENCONTRENT-ILS ?

- 48. Alimentaria 2010 : centre d'affaires international et plate-forme
exceptionnelle pour les marques
- 49. Entretien avec J. Antonio Valls, Directeur d'Alimentaria
- 50. Le modèle Alimentaria
- 51. L'agenda des Salons Février - Mars 2010

INNOVATION

- 53. Vin : Une nouvelle génération de bouchons composites
Un satellite dans les vignes

BIEN-ÊTRE

- 54. Des compléments alimentaires au congélateur...
Le vin rouge, c'est vraiment bon pour la santé

5



25



28



49



Siège social :

27, place d'Aguesseau
34000 Montpellier
info@agroligne.com

Editeur :

TNS Communication

Directeur de la publication :

Elias Cherif

Coordination internationale :

Emmanuel Cau

Information-Promotion :

Emmanuel Cau

Information-Rédaction :

E. Cau, Y. Cuenot, Farah B, E. Anguy

Montage-Maquette :

Yohann Cuenot

Agroligne Europe :

Contact : Emmanuel Cau
27, place d'Aguesseau
34000 Montpellier
Tél. : 33 4 67 65 03 39
Fax : 33 4 67 65 22 12
e-mail : info@agroligne.com

Agroligne Algérie / Drim Services :

Contact : Farah B
Lotissement H N°22 La Madrague
Tél. : +213. 21 30 17 23/42
Fax : +213. 21 30 15 90
Cel. : +213. 770 43 18 07
e-mail : info@agroligne.com

Agroligne Maroc / Échanges Sud-Sud :

Contact : E. Anguy, I. Zoubir
Km 110, Boulevard Chefchaoui
Lotissement ZAKIA Immeuble Zakia
Ain - Sebaa - Casablanca
Tél. : 00 212 22 66 13 11
Fax : 00 212 22 66 12 73
e-mail : info@agroligne.com

Agroligne Tunisie :

Contact : Tarek Mamy
e-mail : info@agroligne.com

Agroligne Canada :

Contact : Ida Jader
Tél. : 00 1 514 577 92 55
e-mail : info@agroligne.com

Abonnement-Promotion-Publicité :

Tarif abonnement : France 74 euros HT,
(comprenant 6 numéros + prestations
annexes)

ISSN : 0249 - 020 X
Dépot légal : à parution
Commission paritaire n° 0212T79437

Editorial

Quel avenir pour le partenariat euro-méditerranéen ?

La déclaration de Barcelone de 1995 visait à établir un partenariat euro-méditerranéen avec trois objectifs principaux : créer un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité, une coopération dans les domaines social, culturel et humain et un partenariat économique et financier qui prévoyait une zone de libre-échange en 2010.

Quinze ans après le début du processus de Barcelone, cette zone de libre-échange n'est toujours pas d'actualité et les scénarii les plus optimistes, ne l'envisagent pas avant 2017, et ce, essentiellement en raison de négociations bilatérales très lentes, effectuées au cas par cas entre l'UE et chaque pays.

Toutefois si la zone de libre échange n'est pas encore réalisable et concevable surtout dans le domaine agricole, des signaux forts nous parviennent ces dernière semaines et nous emmènent de nouveau à espérer. En effet, en décembre 2009, l'UE et le Maroc viennent de signer un procès verbal pour l'avancement de la libéralisation bilatérale du commerce (du secteur agro-alimentaire et de la pêche), dans la lignée de ce qui avait été fait auparavant par l'Israël, l'Egypte et la Tunisie.

Espérons donc que des décisions fortes et concrètes seront prises très prochainement, car nous restons persuadés de la complémentarité Nord-Sud et de la nécessité d'une coopération bilatérale pour faire face à une concurrence mondiale de plus en plus acharnée.

Elias CHERIF

UE : La Politique Agricole Commune

..... L'agriculture et la forêt couvrent l'immense majorité du territoire européen et jouent un rôle déterminant dans la bonne santé des économies rurales ainsi que dans l'aspect du paysage rural. L'agriculture continue d'apporter une contribution précieuse à leur croissance économique durable. Les agriculteurs assument en effet des fonctions diverses, depuis la production de produits agricoles alimentaires et non alimentaires jusqu'à la gestion du paysage rural, à la préservation de la nature et au tourisme. L'agriculture européenne peut donc être qualifiée de multifonctionnelle.

La politique agricole européenne est définie au niveau de l'Union par les gouvernements des États membres et elle est ensuite appliquée par chaque État membre. Elle vise à soutenir les revenus des agriculteurs, les encourage à livrer des produits de grande qualité exigés par le marché, les incite à rechercher de nouvelles opportunités de développement telles celles des énergies renouvelables dans le respect de l'environnement.

La PAC a toujours eu et continue d'avoir de bonnes raisons d'exister. Elle n'a cessé d'évoluer pour tenir compte, aussi bien des exigences du monde agricole que des nouveaux besoins de la société dans son ensemble.

.....LA PAC À L'ORIGINE

La PAC trouve son origine dans l'Europe occidentale des années 1950, dont les sociétés avaient été dévastées par des années de guerre et où l'agriculture avait été paralysée, empêchant de garantir l'approvisionnement alimentaire.



À ses débuts, la PAC reflétait la nécessité d'augmenter la productivité de l'agriculture afin d'assurer au consommateur un approvisionnement régulier en denrées à un prix abordable tout en assurant un niveau de vie équitable aux agriculteurs pour doter ainsi l'Union européenne d'un secteur agricole viable. Grâce à la PAC, les agriculteurs bénéficiaient d'aides et de systèmes leur garantissant des prix élevés les incitant à produire plus. Une aide financière était également octroyée pour la restructuration de l'agriculture, par exemple en subventionnant les investissements agricoles afin de permettre l'agrandissement des exploitations agricoles et l'évolution de leurs techniques de gestion et technologies pour qu'elles s'adaptent aux

conditions économiques et sociales du moment. Certains éléments furent introduits sous forme d'assistance en faveur d'une retraite anticipée et d'une formation professionnelle ainsi que sous forme de mesures d'aide aux régions moins favorisées.

La PAC atteint son objectif d'auto-apvisionnement de l'Union européenne dès les années 1980. Très vite cependant, l'Union européenne dut faire face à des excédents quasi permanents des principaux produits agricoles, dont certains étaient exportés (grâce à des subventions), d'autres stockés ou écoulés dans l'UE. Ces mesures qui avaient un coût budgétaire élevé faussèrent certains marchés mondiaux, et ne servirent pas toujours au mieux les intérêts des agriculteurs de sorte qu'elles devinrent très vite impopulaires auprès des consommateurs et des contribuables. Au même moment, la société s'inquiétait de plus en plus de la durabilité environnementale de l'agriculture et à ce titre, le sommet mondial de Rio (1992) a représenté une étape importante au début des années 90.

La PAC devait changer...et c'est ce qu'elle fit ! LA PAC ACTUELLE

De nombreux changements importants ont été introduits déjà dans les années 80 mais surtout au début des années 90. Les restrictions à la production favorisèrent la réduction des excédents (quotas laitiers en 1983). L'accent a été mis ensuite sur une agriculture respectueuse de l'environnement. Les agriculteurs durent se tourner davantage vers le marché, tout en recevant des aides directes au revenu, et répondre à l'évolution des priorités des consommateurs (Réforme «Mac Sharry» de 1992).

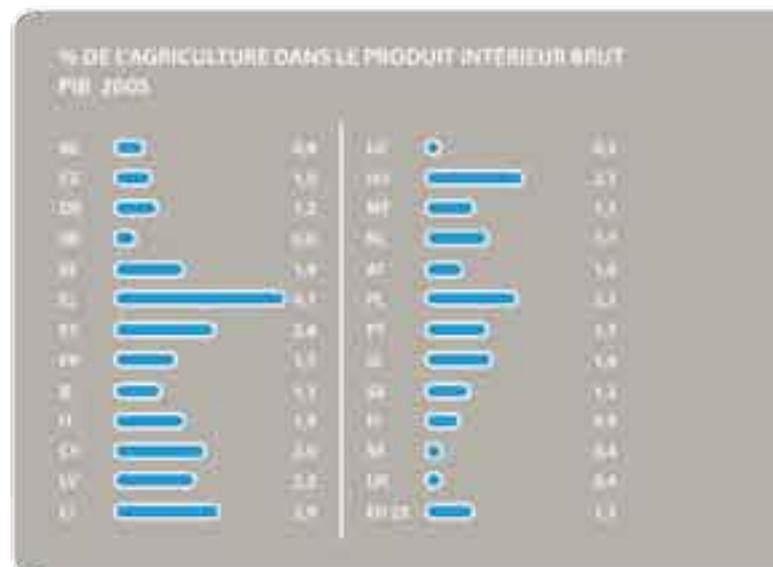
Ce changement d'orientation qui a été poursuivi en 1999 (réforme de «l'Agenda 2000») et qui privilégie la compétitivité de l'agriculture européenne, incluait aussi un nouvel élément majeur : l'introduction d'une politique de développement rural encourageant de nombreuses initiatives rurales tout en aidant les agriculteurs à restructurer leur exploitation, à se diversifier et à améliorer la commercialisation de leurs produits. Le budget fut également plafonné afin de rassurer les contribuables quant à la maîtrise des coûts liés à la PAC. En 2003 enfin une autre réforme fondamentale a été décidée.

Les agriculteurs ne sont plus payés uniquement pour produire des denrées alimentaires. La PAC actuelle est axée sur la demande. Elle prend pleinement en considération les préoccupations des consommateurs et des contribuables, tout en laissant aux agriculteurs de l'UE la liberté de produire ce que le marché demande. Par le passé, plus les agriculteurs produisaient, plus ils recevaient de subventions. Dorénavant, la grande majorité de l'aide est octroyée indépendamment



La PAC actuelle est axée sur la demande. (...) tout en laissant aux agriculteurs de l'UE la liberté de produire ce que le marché demande.

du volume de production. Dans le cadre du nouveau système, les agriculteurs bénéficient toujours de paiements directs au revenu, destinés à maintenir la stabilité de leurs revenus, mais ces paiements ne sont plus liés à la production. En outre, les agriculteurs doivent respecter des normes en matière d'environnement, de sécurité alimentaire, phytosanitaires ainsi que de santé et de bien-être animal. En cas de non respect de ces normes, ils s'exposeront à des réductions de leurs paiements directs (une condition connue sous le nom de «conditionnalité»). La dissociation des subventions et de la production («découplage») permettra aux agriculteurs de l'UE de s'orienter davantage vers le marché. Ils seront à même de choisir ce qu'ils désirent produire selon ce qui sera le plus rentable pour eux, tout en bénéficiant d'une nécessaire stabilité de revenu. Cette série de réformes a non seulement dégagé l'horizon de la PAC, mais elle a également mis en lumière l'importance que celle-ci revêt pour l'ensemble de la société.

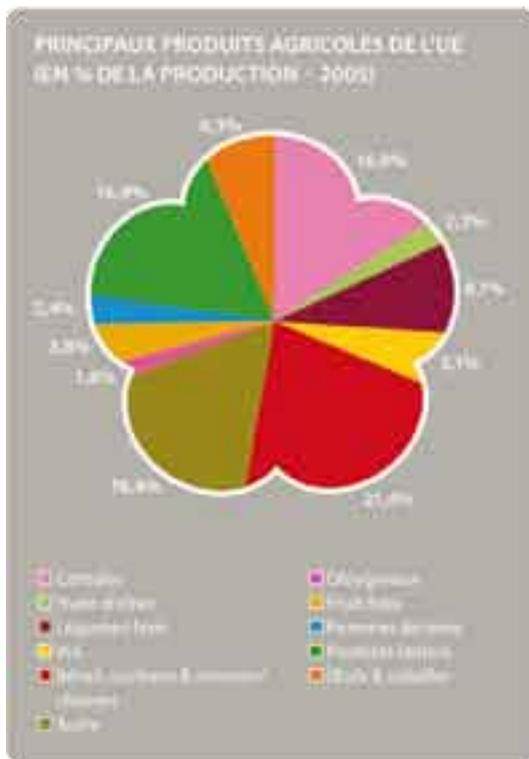


.....**DES RÉSULTATS REMARQUABLES**

Grâce à une agriculture plus efficace et aux incitants prévus par la PAC, la production de denrées alimentaires a très nettement augmenté à partir des années 60. Les niveaux de production et d'autosuffisance se sont considérablement améliorés. Dans le même temps, les revenus agricoles ont accusé une progression, d'autant que la taille des exploitations augmentait en raison du départ d'un certain nombre d'agriculteurs et du regroupement des exploitations.

L'UE PRODUIT PRESQUE TOUT

L'Europe peut produire presque tous les produits agricoles. Elle est considérée comme le leader mondial pour plusieurs produits, notamment l'huile d'olive, les viandes, les vins, le whisky et d'autres spiritueux. L'Union européenne reste toutefois un grand importateur de différents types de produits.



Ces avantages naturels alliés aux bienfaits de la PAC ont conduit à de rapides améliorations de la productivité, à une production plus importante et à la sécurité alimentaire pour la plupart des produits, mais, au bout du compte, à une production excédentaire pour de nombreux produits agricoles.

Les excédents ont été retirés du marché grâce aux aides au stockage de produits (système d'intervention publique) ou grâce aux aides octroyées aux produits exportés vers les pays tiers et ce afin d'éviter un effondrement des prix payés aux producteurs.

L'UE reste toutefois importateur net de produits agricoles, notamment en provenance des pays les moins avancés.



Au cours des années 80 et 90, l'UE a introduit des mesures destinées à limiter la production d'excédents. Diverses mesures ont été utilisées : des quotas appliqués à la production laitière, assortis de sanctions en cas de dépassement ; des limitations applicables à la surface des cultures ou au nombre d'animaux pour lesquels des aides peuvent être demandées, le gel des terres, d'abord volontaire, puis obligatoire, imposant aux agriculteurs l'obligation de renoncer à cultiver une partie de leurs terres. Ces mesures ont progressivement porté leurs fruits et le volume des excédents a diminué. Les réformes de la PAC mises en oeuvre dans les années 90, qui ont permis de réduire l'écart entre les prix de l'UE et les prix au niveau mondial, ainsi que les résultats de l'accord sur l'agriculture conclu dans le cadre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) de 1994, ont diminué le recours aux subventions à l'exportation (pour compenser les exportateurs exportant à des prix du marché mondial inférieurs aux prix de l'UE).



Grâce à ces mesures, l'UE est donc parvenue à faire moins largement usage des subventions à l'exportation, tout en maintenant, voire en augmentant ses exportations agricoles dans certains cas. L'UE reste toutefois importateur net de produits agricoles, notamment en provenance des pays les moins avancés.

.....COMMENT L'UE ENCOURAGE-T-ELLE UNE PRODUCTION ALIMENTAIRE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE ?

L'Europe compte un grand nombre de régions très diverses dans lesquelles les conditions de production agricole varient. Ces régions ont chacune des méthodes de production et des traditions culinaires spécifiques. Les consommateurs européens et mondiaux manifestent un intérêt croissant pour la qualité de ces denrées alimentaires. L'UE joue un rôle prépondérant dans l'amélioration de ce niveau de qualité.

Les consommateurs et le secteur de l'alimentation portent un intérêt croissant à l'origine géographique des denrées alimentaires...

Cette recherche de la qualité est à présent au cœur même de la politique agricole. Dans tous les secteurs de la PAC, on s'est efforcé d'élever le niveau de qualité des denrées alimentaires.

En voici quelques exemples :

- Des systèmes d'identification des bovins et des règles d'étiquetage de la viande bovine destinés à permettre une traçabilité parfaite, de l'exploitation d'origine au point de vente ;
- Des incitants financiers octroyés aux agriculteurs dans le cadre de la politique de développement rural en vue d'améliorer la qualité des produits ;
- Des mesures d'encouragement spécifiques pour la reconversion vers l'agriculture biologique.

À PRODUITS SPÉCIFIQUES, CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

La nature et la qualité exceptionnelle de certains produits découlent à la fois de leur lieu de production et des méthodes utilisées pour les produire. Les consommateurs et le secteur de l'alimentation portent un intérêt croissant à l'origine géographique des denrées alimentaires ainsi qu'à d'autres caractéristiques. L'UE en a pris acte et elle a créé trois «logos de qualité».



L'UE protège la qualité des denrées alimentaires de plusieurs façons, notamment grâce à des mesures destinées à renforcer la sécurité et l'hygiène alimentaires, à des règles d'étiquetage claires, à des réglementations relatives à la santé animale et végétale et au bien être animal, au contrôle des résidus de pesticides et d'additifs dans les denrées alimentaires, et grâce à des informations nutritionnelles. L'approche de l'UE prévoit l'application de systèmes de suivi et de contrôle stricts, tout en garantissant un fonctionnement efficace du marché unique européen.

UNE VOLONTÉ D'AMÉLIORATION CONSTANTE

L'amélioration de la qualité des denrées alimentaires a toujours été un des objectifs de la PAC, depuis l'instauration d'un label de qualité pour le vin dans les années 80 jusqu'à son extension ultérieure aux secteurs de l'huile d'olive et des fruits et légumes.





L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est une méthode de production qui préserve la structure et la fertilité du sol, encourage un niveau élevé de bien-être animal et évite l'utilisation de produits autorisés dans l'agriculture conventionnelle, tels que des pesticides synthétiques, d'herbicides, d'engrais chimiques, de promoteurs de croissance tels que les antibiotiques et d'organismes génétiquement modifiés. Les agriculteurs ont recours à des techniques qui contribuent au maintien des écosystèmes et à la réduction de la pollution. Seul un nombre limité d'additifs et d'auxiliaires technologiques peuvent être utilisés lors de la transformation des denrées alimentaires biologiques.

Pour un produit portant le logo AOP, il doit avoir été établi que le produit concerné possède des caractéristiques résultant exclusivement du terrain et des compétences des producteurs dans la région de production à laquelle le produit est associé.

Un produit portant le logo IGP possède des caractéristiques particulières ou une réputation l'associant à une zone déterminée, et au moins une étape de son processus de production se déroule dans la zone en question.

Le logo de la spécialité traditionnelle garantie (STG) est utilisé pour des produits aux caractéristiques spécifiques, contenant des ingrédients traditionnels ou élaborés selon des méthodes traditionnelles.

L'agriculture biologique de l'UE est l'un des secteurs les plus dynamiques et représentait, en 2004 une superficie estimée à 5,8 millions d'hectares...



La protection de ces indications relatives à la qualité offre les avantages suivants :

- Des garanties pour le consommateur quant à l'origine et aux méthodes de production ;
- Des messages commerciaux efficaces concernant les produits à forte valeur ajoutée ;
- Un appui aux entreprises des zones rurales produisant des produits de qualité dans la mesure où le logo est protégé contre toute utilisation frauduleuse.

Au printemps 2007, l'UE avait enregistré près de 750 indications géographiques, appellations d'origine et spécialités traditionnelles garanties. À noter en outre que quelque 2000 indications géographiques sont protégées sur le marché communautaire pour des vins et spiritueux originaires de l'UE et de pays tiers.



Les règles de l'UE garantissent l'authenticité des produits issus de l'agriculture biologique, quel que soit leur lieu de production, ainsi que l'exactitude de l'étiquetage des produits biologiques. En vertu de la réglementation, l'utilisation du terme « biologique », et de ses équivalents dans les autres langues, pour qualifier des denrées alimentaires, est réservée exclusivement aux produits issus de l'agriculture biologique. Cette utilisation restreinte garantit aux consommateurs la qualité et la fiabilité du produit biologique qu'ils achètent.

L'agriculture biologique de l'UE est l'un des secteurs les plus dynamiques et représentait, en 2004 une superficie estimée à 5,8 millions d'hectares (soit 3,5% de la surface agricole totale), répartie entre 150.000 exploitations.

Un logo biologique de l'UE a été mis à la disposition des agriculteurs concernés qui peuvent l'utiliser pour des produits :

- Contenant au moins 95% d'ingrédients produits selon le mode biologique ;
- Satisfaisant aux règles du régime d'inspection officiel ;
- Portant le nom du producteur, du préparateur ou du vendeur et le nom ou le numéro de code de l'organisme d'inspection.



L'UE, UN DES PRINCIPAUX ACTEURS DES MARCHÉS AGRICOLES

L'UE entretient de multiples contacts et échanges avec les pays tiers et les blocs commerciaux. Principal importateur et deuxième plus grand exportateur de denrées alimentaires, l'UE occupe une place de premier plan sur les marchés agricoles mondiaux. Elle joue un rôle majeur dans l'établissement des accords commerciaux mondiaux au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Elle a également conclu, ou est en train de conclure, des accords commerciaux bilatéraux avec certains pays tiers, des accords de libre-échange avec ses proches voisins, ainsi que des accords particuliers avec des pays en développement leur garantissant un accès préférentiel au marché de l'UE ; enfin, elle entretient des relations plus étroites avec des groupements régionaux, tels que celui des pays d'Amérique latine du groupe MERCOSUR. En ce qui concerne les pays riches, l'UE est le seul groupe commercial important qui facilite l'importation sur ses marchés de produits originaires de pays tiers en développement, et qui de surcroît importe des quantités considérables en provenance de ces pays.

L'UE a pris des engagements dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, dont l'objectif est de poursuivre la libéralisation du commerce tout en favorisant le développement.



UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DE RÈGLES COMMERCIALES MULTILATÉRALES

La politique de l'UE est claire : le développement des échanges entre tous les pays, qu'ils soient développés ou moins avancés, doit être régi par des règles commerciales multilatérales avantageuses pour tous, en particulier pour les pays en développement. C'est pourquoi l'UE est un fervent défenseur de l'OMC, où elle n'a cessé de jouer un rôle actif lors des discussions et négociations sur les échanges agricoles. L'UE a pris des engagements dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, dont l'objectif est de poursuivre la libéralisation du commerce tout en favorisant le développement.

En ce qui concerne l'agriculture, l'accord d'août 2004 a ouvert la voie à des négociations ultérieures, qui devraient déboucher sur une libéralisation des échanges agricoles bien plus importante que celle qui a résulté des précédentes négociations commerciales (le « cycle d'Uruguay »). Le cadre ainsi défini, qui reprend les récentes réformes de la PAC, devrait entraîner une réduction substantielle des aides agricoles génératrices de distorsions commerciales, éliminer les pratiques de concurrence à l'exportation qui faussent les échanges et contribuer à une ouverture notable des marchés agricoles tout en autorisant un régime particulier pour les produits sensibles. Tous les pays en développement bénéficieront d'un traitement spécial permettant une libéralisation plus restreinte sur une période plus longue.

DEUXIÈME EXPORTATEUR MONDIAL ET PREMIER IMPORTATEUR

Le secteur agricole européen joue un rôle-clé sur les marchés agricoles mondiaux. La grande capacité de production de l'agriculture européenne, ainsi que la diversité et la qualité de ses produits, a fait de l'UE un important exportateur dans de nombreux secteurs de l'alimentation (le deuxième

La grande capacité de production de l'agriculture européenne, ainsi que la diversité et la qualité de ses produits, a fait de l'UE un important exportateur dans de nombreux secteurs de l'alimentation...

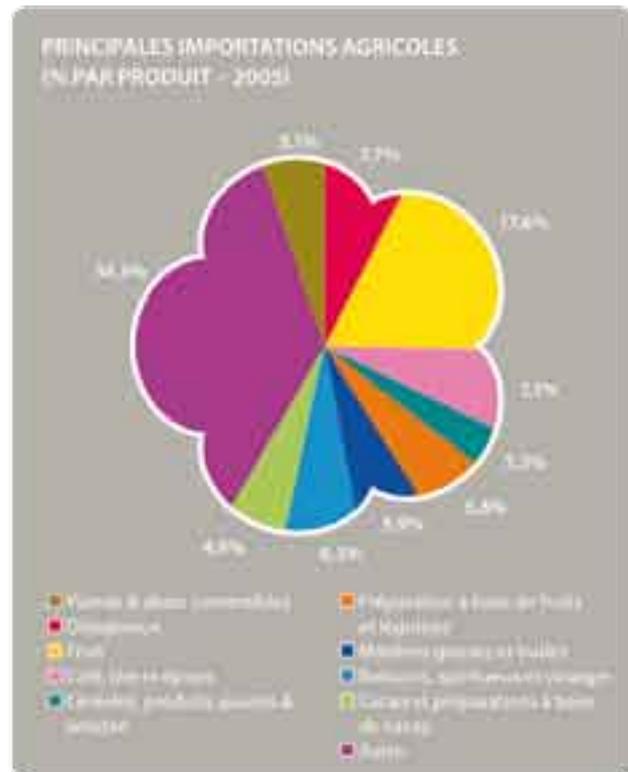
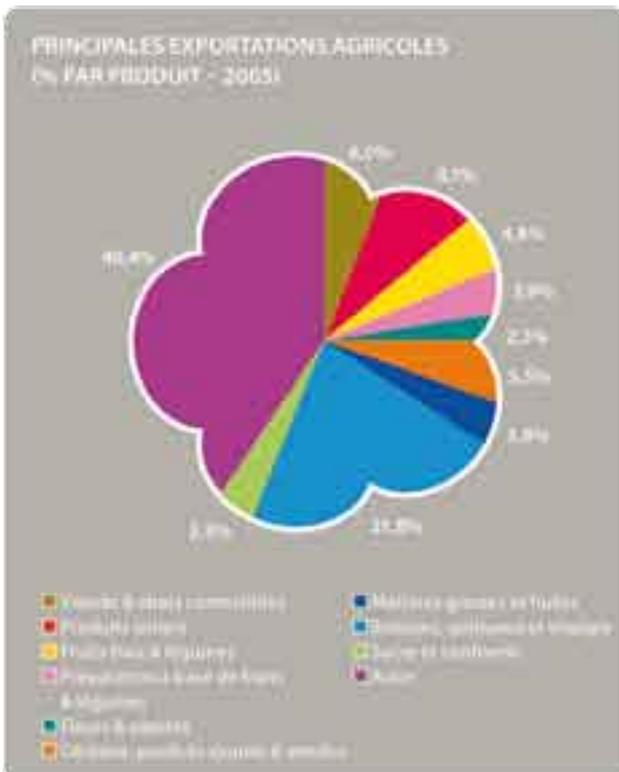


à l'échelle mondiale avec un volume d'exportations agricoles d'une valeur de 72,553 milliards d'euros en 2006).

Notons que ces échanges s'effectuent aussi en sens inverse : l'UE est en effet le plus grand importateur mondial de produits agricoles. En 2006, ses importations ont représenté un montant de 67,876 milliards d'euros. Depuis 1990, sa position d'exportateur net a régressé dans tous les secteurs.

ÉCHANGES AVEC LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Les chiffres de l'UE relatifs aux importations de produits agricoles originaires de pays en développement et de pays moins avancés sont d'ores et déjà impressionnants, et dépassent ceux des États-Unis, du Japon, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande réunis.



Historique des Politiques Agricoles Maghrébines

► Source : Les notes d'analyse du CIHEAM

..... Les modèles de développement adoptés par les pays maghrébins après leurs indépendances, basés, en grande partie, sur des politiques de substitution aux importations, ont avantagé le secteur industriel et pénalisé en revanche le secteur agricole, bloquant notamment le prix des produits alimentaires. Les politiques suivies en Algérie, Maroc et Tunisie ont toutes été marquées par l'interventionnisme de l'Etat qui a donné lieu à un ensemble complexe de mesures de soutien des prix et de subventions aux produits de consommation visant à favoriser l'autosuffisance alimentaire, surtout d'une population urbaine galopante. Toutes ces politiques, ambitionnant de concilier modernisation de l'agriculture et sécurité alimentaire, ont montré leurs limites, car elles se sont révélées finalement peu adaptées au contexte naturel, historique et économique de la région.

À partir de la décennie 1980, au Maghreb, les politiques d'ajustement dans leur composante agricole ont donc cherché à dynamiser l'agriculture afin qu'elle puisse de nouveau jouer son rôle dans la croissance économique, la création d'emplois et le rétablissement des équilibres macroéconomiques. Ces ajustements agricoles étaient principalement articulés autour de la mise en place d'une politique de prix, de subvention et de commercialisation plus libérale et du désengagement progressif des Etats. D'autres mesures étaient parallèlement engagées comme la révision du cadre institutionnel, la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles et la préparation du secteur agricole aux échéances internationales.



Or depuis la fin du XX siècle, les difficultés sont devenues chroniques pour les agricultures maghrébines. Il est légitime de s'interroger sur la capacité des structures publiques à développer les territoires ruraux et à maîtriser le déficit alimentaire qui pèse de plus en plus lourdement sur les budgets. Si les contraintes naturelles et matérielles expliquent en partie ces difficultés, il faut en revanche mettre en débat le choix d'une agriculture productiviste (intensification, mécanisation) qui ne convient pas au milieu maghrébin.

..... **En Algérie : une politique agricole décevante**

La politique agricole de l'Algérie contemporaine s'est montrée active au lendemain de l'indépendance mais s'est vite égarée lorsque les autorités publiques firent le choix d'une politique industrialisante pour développer le pays. Ce dernier tiers de XXème siècle est ainsi caractérisé par des stratégies agricoles et rurales peu claires, aujourd'hui revues et corrigées. Plusieurs périodes se sont succédées, dont il convient ici de rappeler les grandes lignes.

La première mesure adoptée au moment de l'indépendance en 1962 concerne la récupération des fermes laissées par les colons européens. Il se met alors en place un système d'autogestion des ex-terres coloniales, quoique rapidement soumises au contrôle des autorités centrales. Ces fermes, regroupées en vastes « domaines socialistes », deviennent des fermes d'Etat dupliquant finalement le modèle de l'agriculture coloniale (modèle agro-exportateur des zones de culture intensive, monoculture mécanisée pour les terres de céréali-culture). Or les résultats s'avèrent vite décevants : le déséquilibre foncier perdure et produit des tensions sociales, la production vivrière souffre et les cultures d'exportation reculent. En fait, les domaines socialistes, ne regroupant qu'une minorité des actifs agricoles, accaparent la majorité des ressources allouées par l'Etat mais exclut la masse des fellahs pauvres et sans terre : cette situation va handicaper le développement agricole du pays.

Il faut attendre la décennie 1970 pour que l'Etat algérien décide de réformer son action. La révolution agraire prônée à partir de 1972 cherche à mieux répartir les moyens de production agricole, par le biais d'une redistribution des



Aujourd'hui, seule la rente pétrolière permet à l'Algérie de s'approvisionner sur les marchés internationaux et de s'acquitter de sa facture alimentaire.

terres au seul secteur privé et d'une série de mesures d'accompagnement. Cette opération permet de récupérer près d'un million d'hectares de terres agricoles. Parallèlement, la petite paysannerie est encadrée avec la mise en place d'un réseau de coopératives communales polyvalentes de services, qui permet de soutenir la production (travaux agricoles, mise en marché des produits). En outre, cette révolution agraire se donne pour objectif de contenir l'exode rural, en misant sur une dynamisation de l'activité agricole et la constitution de 400 villages socialistes

pour optimiser l'habitat rural (électrification, équipements socio-collectifs). Les résultats de ces opérations d'envergure seront à nouveau modestes. En effet, l'impact de la révolution agraire aura été très inégale et somme toute limitée, plaçant notamment les fellahs dans une situation de dépendance technique et financière accrue. La stratégie industrialisante que développe l'Algérie dans les années 1960-1980 capte la majeure partie des investissements publics, et ce, aux dépens du secteur agricole. A la fin de la décennie 1970, ni la production agricole a augmenté ni la modernisation sociale des campagnes a eu lieu.

Dès l'arrêt des opérations de réforme agraire en 1976, le secteur agricole algérien s'engage sur la voie des réformes libérales : les offices et les coopératives perdent le monopole de la commercialisation des produits, le processus de nationalisation des terres privées est stoppé et l'on révisé, en faveur du secteur privé, les modalités d'octroi au crédit. Une profonde restructuration des domaines agricoles publics est engagée en 1981, stimulant ainsi les privatisations. En outre, durant la décennie 1980, le prix du matériel agricole, des engrais et des produits phytosanitaires explose. Le Plan d'ajustement structurel (PAS) ne sera achevé qu'en 1994. Entre-temps, les conditions matérielles et sociales de la petite paysannerie, c'est-à-dire la très grande majorité



des actifs agricoles algériens, se sont détériorées. Il ne faudrait pas négliger non plus l'effet de la guerre civile dans ce contexte car les actions terroristes avaient souvent lieu dans les campagnes. A la paupérisation des zones rurales s'est donc superposé un climat de terreur.

Depuis, le déficit alimentaire de l'Algérie est inquiétant. L'Algérie figure aujourd'hui parmi les premiers importateurs mondiaux de produits alimentaires et agricoles, avec une facture dépassant les 4 milliards \$ en 2004. Certes, cette dépendance alimentaire n'est pas nouvelle puisque l'agriculture coloniale n'assurait que le minimum vital à la population. A l'époque, la balance agro-commerciale algérienne n'était légèrement bénéficiaire qu'au prix des exportations de vin non consommé par les populations locales. Aujourd'hui, seule la rente pétrolière permet à l'Algérie de s'approvisionner sur les marchés internationaux et de s'acquitter de sa facture alimentaire. Cette situation a conduit les pouvoirs publics à élaborer en 2000 un important programme national de développement agricole (PNDA). Celui-ci, sans rompre avec le cadre libéral fixé dans les années 1980, vise notamment à reconstruire le territoire agricole de l'Algérie : améliorer la compétitivité de l'agriculture, accroître les productions et les rendements, protéger les écosystèmes, poursuivre la mise en valeur des terres à vocation agricole. Alors que l'Algérie bénéficie d'une conjoncture économique très favorable depuis 2003, grâce à la manne pétrolière, il est certain que la mise en oeuvre de ce PNDA ne sera possible et efficace que si les investissements dans le secteur agricole se renforcent durablement.

.....Au Maroc, une agriculture à deux vitesses confrontée à de sérieuses contraintes

Le Maroc est le pays du Maghreb où le poids du monde rural et de l'agriculture dans l'économie nationale est le plus important. Dès l'indépendance acquise en 1956, le secteur agricole a été l'objet d'une attention toute particulière des autorités chérifiennes pour mener la politique de développement du royaume. D'ailleurs, dans tous les plans de développement économique, la priorité sera donnée à l'agriculture.

La première manifestation de cet intérêt s'observe dès 1957 et le lancement de l'opération « Labour », qui mobilisera pendant cinq années les campagnes marocaines autour de deux axes : la modernisation des techniques de la céréaliculture et l'essor du sentiment national à travers l'amélioration des conditions de vie et d'exploitation des paysans du royaume. Rapidement, cette opération périclita. En effet, le Maroc semble, jusqu'au milieu des années 1960, à la recherche de sa politique agricole : l'impression de l'époque est donc celle d'un manque de vision claire où l'on procède davantage à des tâtonnements qu'à des

Le Maroc est le pays du Maghreb où le poids du monde rural et de l'agriculture dans l'économie nationale est le plus important.



orientations cohérentes en terme d'action. Cette indétermination résulte pour beaucoup des luttes d'influence au niveau du pouvoir central.

Une remise en ordre s'impose au cours de la décennie 1960. Près de 300000 hectares de terres coloniales sont récupérées. En 1965, l'Office de mise en valeur agricole (OMVA) est créé et sera subdivisé en sept offices régionaux l'année suivante. L'ère de la politique des barrages s'ouvre alors pour près de vingt ans. Cette stratégie volontariste, marquant un engagement massif de l'Etat, se révélera sélective et connaîtra quelques inflexions à la fin des années 1970. L'action de l'Etat s'est en effet d'abord caractérisée par d'importants investissements dans les infrastructures de base et les équipements de drainage de l'eau. Parmi les réussites agricoles du Maroc, l'objectif du « million d'hectares irrigués », fixé en 1967, constitue l'illustration la plus probante. Les aménagements hydro-agricoles auront en effet été considérables. En 1966, le Maroc disposait d'environ 200 000 hectares de superficies aménagées. En 2004, les superficies équipées en grande hydraulique atteignent 682 000 hectares, et si on leur ajoute les 334 000 hectares équipés en petite et moyenne hydraulique, on totalise plus d'un million d'hectares irrigués (avec un total de 85 grands barrages). L'objectif défini en 1967 a donc été atteint en ce début de XXIème siècle. Le coût de cet effort est estimé à 10 milliards €. Toutefois, cette politique des barrages, qui certes aura permis une forte croissance agricole (production de la betterave à sucre par exemple), a conduit à l'émergence progressive d'une agriculture à deux vitesses : des territoires irrigués et favorisés d'un côté ; des zones pluviales (bour) vulnérables et délaissées de l'autre. Depuis, cette stratégie sélective contribue, peu ou prou, aux déséquilibres socio-économiques et territoriaux du Maroc.



Au début des années 1980, avec la crise de l'économie marocaine (chute des cours des phosphates, fort endettement), ces déséquilibres s'aggravent. Le royaume chérifien doit alors mettre en place un vaste Programme d'ajustement structurel (PAS) en collaboration avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Au-delà des réformes structurelles, ce PAS, à l'instar de ceux appliqués au même moment chez les voisins algériens et tunisiens, a finalement un enjeu central : celui de transformer le modèle de développement national suivi jusqu'alors. En effet, d'un modèle de substitution des importations autour d'un Etat principal acteur du développement, les PAS ont cherché à enclencher le mouvement vers une économie de marché, ouverte aux échanges mondiaux et stimulée par le secteur privé.

Sur le terrain agricole, cette période d'ajustement structurel va en fait s'articuler autour de trois grands axes de réforme :

- La redéfinition du rôle des organismes publics d'intervention et la soumission de leur gestion aux impératifs du marché ;
- L'élimination des obstacles aux échanges intérieurs et extérieurs (notamment des monopoles, quotas et autres réglementations restrictives

au commerce des produits agricoles) ;

- La suppression des subventions de l'État aux facteurs de production et l'affirmation d'une politique de « vérité des prix » à la production et à la consommation.

Ce dernier point est le plus symbolique car tout au long de ces années de réforme les populations marocaines ont subi l'inflation forte des prix des produits (huiles de graine, lait, sucre, farine), provoquant ainsi des émeutes de la faim, comme celle de Fès en 1990. Il faut attendre le milieu de la décennie 1990 pour que le Maroc se libère des contraintes imposées par le PAS et s'engage sur le chemin de la mondialisation. En 1995, le royaume chérifien intègre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), puis signe en 1996 son accord d'association avec l'Union européenne, qui entrera en vigueur en 2000. Ce positionnement sur le marché international se prolonge avec la signature en 2004 d'un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Parallèlement, le Maroc met en place de véritables stratégies de développement agricole et rural (à caractère prospectif), tout en procédant à des efforts de modernisation de son agriculture.

Mais la physionomie actuelle de l'agriculture marocaine reste fortement contrastée. Il y a des réussites incontestables, comme les périmètres irrigués,

...le Maroc met en place de véritables stratégies de développement agricole et rural (...), tout en procédant à des efforts de modernisation de son agriculture.

la capacité d'adaptation et d'innovation du fellah marocain ou les résultats obtenus dans la production et la commercialisation des agrumes et de la tomate. Or cette orientation vers des cultures exportatrices, grosses consommatrices d'eau, peut être remise en question. Parallèlement, le secteur agricole marocain souffre de problèmes récurrents. L'objectif d'équité a été sacrifié au profit des



grands périmètres irrigués. Toujours handicapée par la contrainte climatique, la production agricole stagne voire décline depuis quelques années et le taux de croissance du PIB agricole se situe généralement en deçà de celui du PIB global. Pour les produits de base, à commencer par les céréales, l'évolution est défavorable. Les rendements demeurent trop faibles et invariablement corrélés à la pluviométrie. La question foncière reste entière avec la grande diversité de régimes juridiques sur les terres. En outre, le déficit alimentaire se creuse comme en témoigne la lente dégradation de la balance agro-commerciale marocaine depuis trois décennies. Enfin, l'agriculture du Maroc pâtit du sous-développement qui frappe encore et toujours les zones rurales.



Si on cumule ces difficultés avec la contrainte environnementale qui s'amplifie, on constate que l'agriculture marocaine se voit confronter à des enjeux immenses. Enjeux auxquels le Maroc a commencé en répondre en 2008 par un plan ambitieux dénommé «Plan Maroc Vert» (cf Agroligne 68 - Mai / Juin 2009) dont les premiers résultats sont attendus à l'horizon 2015.

..... En Tunisie, une agriculture de plus en plus fragile

Depuis l'accès de la Tunisie à l'indépendance en 1956, la place de l'agriculture dans l'économie nationale ne cesse de reculer, illustrant ainsi la transition du pays vers une économie industrielle et de services. Ce choix s'est notamment effectué en raison de ressources naturelles trop modestes pour assurer durablement la croissance économique du pays.

Si le secteur agricole n'a pas forcément compté parmi les axes prioritaires de développement, les pouvoirs publics tunisiens ont néanmoins toujours veillé au dynamisme et à la modernisation de l'agriculture nationale...

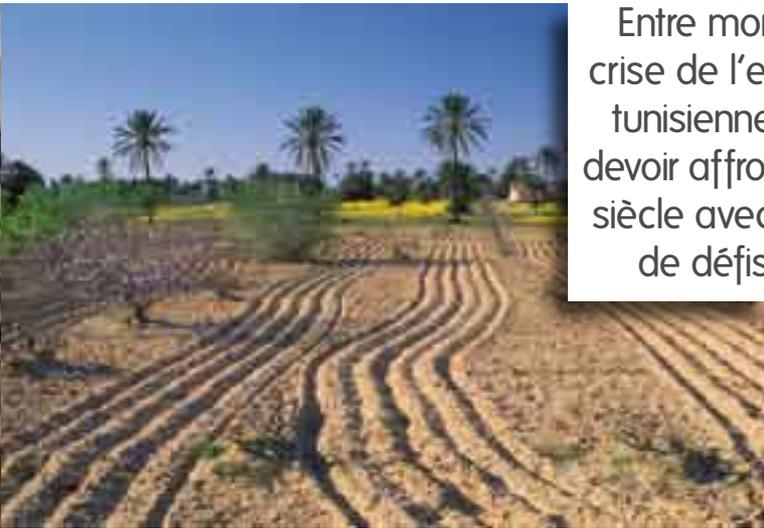


Si le secteur agricole n'a pas forcément compté parmi les axes prioritaires de développement, les pouvoirs publics tunisiens ont néanmoins toujours veillé au dynamisme et à la modernisation de l'agriculture nationale, notamment pour contrer tout risque d'insécurité alimentaire.

La Tunisie a connu en fait trois grandes périodes en matière de politique agricole. Il convient d'en décrire brièvement les caractéristiques.

La première, de 1965 à 1985, correspond à une phase de développement, au cours de laquelle l'agriculture devait fournir des ressources au reste de l'économie. L'Etat a tout d'abord nationalisé les anciennes terres coloniales en 1964. Les intrants étaient subventionnés et le prix des produits fixé à des niveaux stables. En parallèle, la Tunisie avait recours à l'importation et aux subventions à la consommation, aidée par des conjonctures favorables tant sur le plan externe (disponibilité sur le marché mondial de produits alimentaires à des prix relativement bas) que sur le plan interne (disponibilité financière tirée des ressources comme le pétrole, les phosphates ou le tourisme). Mais cette politique s'est peu à peu essouffée. Le déficit de l'offre agricole par rapport à la consommation s'est accru, notamment pour les produits de base comme le blé et le lait. C'est en effet à partir de 1974 que la balance commerciale agricole de la Tunisie entame sa phase de déficit chronique qui deviendra structurel ensuite. Ensuite, l'investissement dans le secteur agricole régresse. Le taux de couverture des importations par les exportations passe de 80% en 1976 à 29% en 1983. La pression croissante sur le budget de l'Etat liée à la politique de soutien des prix sonne ainsi la fin de cette orientation agricole au milieu des années 1980.

Le rétablissement des équilibres macro-économiques, avec la mise en place du Programme d'ajustement structurel (PAS) de 1986 à 1994 et de sa composante agricole (PASA), marque une nouvelle période pour l'agriculture



Entre mondialisation et crise de l'eau, l'agriculture tunisienne semble ainsi devoir affronter le nouveau siècle avec une multitude de défis à résoudre.

et très faiblement productifs (notamment le long de la frontière avec l'Algérie et dans les régions du Sud) ;

- Une croissance de nombre des exploitations, la diminution de leur taille moyenne et l'émiettement du parcellaire : le nombre des exploitations est passé de 326 000 à 471 000 unités entre 1962 et 1995, ce qui a provoqué une chute de la taille de ces exploitations, de 16 à 11

hectares en moyenne. Sur cette période, les très petites exploitations, de moins de 5 hectares, ont quasiment doublé, passant de 133 000 à 251 000 unités. Cette évolution conduit d'ailleurs à un caractère de plus en plus familial de l'agriculture tunisienne.

tunisienne. Le but est de réduire l'emprise de l'Etat sur le secteur agricole tout en préservant un niveau de sécurité alimentaire acceptable. L'instauration du PAS tunisien s'est traduit par une série de réformes importantes destinées à relancer la croissance de l'offre agricole en augmentant les prix des principaux produits et en supprimant peu à peu les subventions accordées aux intrants agricoles. Le PAS, donnant un plus grand rôle au marché, a néanmoins entraîné une certaine dérégulation des filières et c'est d'ailleurs dans cette période délicate que l'agriculture tunisienne va connaître ses plus profondes mutations. En marge de ces ajustements, de lourds investissements publics ont cependant été réalisés dans le secteur agricole (mobilisation des ressources hydrauliques, aménagement des périmètres publics irrigués). Simultanément, certains produits sont engagés dans un mouvement de libéralisation commerciale : ainsi en 1992 des importations de lait en poudre, de viande bovine, de maïs et des huiles de graines.

La troisième grande période agricole de la Tunisie contemporaine démarre en 1995 avec l'intégration à l'OMC suite aux accords de Marrakech et la signature de l'Accord d'Association euro-méditerranéen (dont l'entrée en vigueur est effective depuis 1998 et qui prévoit une libéralisation complète des échanges entre la Tunisie et l'Union européenne en 2010). Cette période de post-ajustement comprend donc trois dimensions stratégiques : l'ouverture sur le marché international avec la libéralisation, l'amélioration de la compétitivité des produits agricoles tunisiens et la gestion durable des ressources naturelles.

Sur le plan géographique et territorial, les grandes transformations du secteur agricole ces dernières années ont conduit à l'émergence de deux dynamiques distinctes en Tunisie :

- Un creusement des écarts entre des régions dynamiques et productives (les régions de grandes cultures comme la vallée de la Mejerda à l'ouest de Tunis ou les périmètres irrigués comme celui de Jendouba et ceux du Cap-Bon) et des zones aux systèmes agricoles beaucoup plus traditionnels

Au niveau des productions, la croissance est venue de l'augmentation notable de la population et de la hausse constante des niveaux de vie, avec notamment l'essor d'une classe moyenne urbaine aux modes de consommation modifiés. C'est donc d'abord le marché national tunisien qui a stimulé les productions agricoles locales. Les progrès de la mécanisation, les efforts de l'Etat pour étendre les surfaces irriguées et l'utilisation d'intrants ont permis aux agriculteurs tunisiens de répondre en partie à cette demande croissante. L'essor de la production avicole et oléicole est un témoignage de réussite important pour l'agriculture tunisienne. En revanche, au cours des dernières années, les cultures vivrières traditionnelles (céréales, cultures maraîchères, arboriculture) enregistrent des résultats plus contrastés, voire décevants.

Enfin, la Tunisie semble le pays maghrébin le plus exposé aux risques socio-économiques d'une pénurie en eau, dont on sait qu'elle est principalement affectée au secteur agricole. Et l'augmentation, inéluctable, du prix de l'eau, devrait à moyen terme altérer la compétitivité de l'agriculture tunisienne. L'extension des superficies irriguées semble désormais limitée, alors que l'effort porté dans ce domaine aura été sensible (on est passé de 60 000 à 400 000 hectares irrigués entre le milieu des années 1960 et le début du XXI^{ème} siècle). Seule une mobilisation maximale des ressources disponibles permet actuellement de retarder le moment où le déficit hydraulique sera irréversible, posant ainsi avec acuité la question de l'efficacité de l'irrigation pour l'agriculture. A l'horizon 2025, le manque d'eau pourrait causer un important stress agricole tunisien.

Entre mondialisation et crise de l'eau, l'agriculture tunisienne semble ainsi devoir affronter le nouveau siècle avec une multitude de défis à résoudre. Si l'autosuffisance alimentaire est quasiment assurée, la Tunisie devra inmanquablement moderniser son secteur agricole pour maintenir une balance agro-commerciale à peu près équilibrée. Concilier toutes ces exigences à la fois semble plus difficile que de relever séparément chaque défi. Lequel sera privilégié ? Lequel sera sacrifié ?

Etat du dossier agricole euro-méditerranéen

► Source : Les notes d'alerte du CIHEAM

..... Depuis 2004, la Politique européenne de voisinage (PEV) est l'instrument principal utilisé pour la coopération avec les pays voisins de l'Union européenne (UE), harmoniser quelques réglementations et avancer vers l'objectif d'une intégration économique avec l'UE. La Commission européenne a publié en avril 2009 une série de rapports qui présentent le bilan et les activités récentes de la PEV au cours de l'année 2008. À partir de ces documents, nous tenterons de faire le point, après un bref aperçu de la situation régionale, sur les évolutions des négociations agricoles entre l'UE et les pays partenaires méditerranéens (PPM), ainsi que sur les avancées en matière des réformes sanitaires et phytosanitaires de ces pays.



.....Un contexte régional toujours agité

Plusieurs événements ont contribué ces derniers mois à nourrir le débat sur la coopération euroméditerranéenne : le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UpM), la crise financière internationale et l'accentuation des problèmes sur certains foyers de tensions.

L'UpM, formulée au départ depuis Paris en 2007, s'est progressivement définie comme une volonté de relance d'un Partenariat euro-méditerranéen (PEM) peu dynamique globalement depuis 1995 mais qui avait le mérite d'encadrer la coopération régionale et d'induire certains processus de modernisation et de développement dans la zone. L'UpM s'est ostensiblement concrétisée le 13 juillet 2008 à l'oc-

casation d'un Sommet de chefs d'Etat et de gouvernement euro-méditerranéen totalement inédit par son degré de représentation. Le projet de l'UpM est basé sur 3 principes essentiels : une mobilisation politique de haut niveau à travers de Sommets organisés tous les deux ans ; une gouvernance sur un pied d'égalité ; une volonté de donner priorité à des projets concrets de dimension régionale stimulant des solidarités de fait. La réunion des Ministres des Affaires étrangères de l'UpM, tenue à Marseille, les 3 et 4 novembre 2008, a permis d'affiner le montage institutionnel en prévoyant notamment la mise en place d'un Secrétariat technique à Barcelone, une participation plus effective de la Ligue Arabe aux réunions et l'identification claire des six premiers grands projets sur lesquels travailler. Il s'agit de la dépollution de la Méditerranée, du développement des autoroutes maritimes et terrestres, de la protection civile, d'un plan solaire méditerranéen, de la création de l'Université euro-méditerranéenne de recherche ainsi que de l'initiative méditerranéenne du développement des affaires.

La mise en place de l'UpM s'est cependant ralentie à la fin de l'année 2008 quand éclata le conflit à Gaza, énième turbulence d'un Proche-Orient toujours plus compliqué où les signaux en faveur de la paix peinent à se manifester. Cette nouvelle crise a provoqué un véritable coup d'arrêt dans la mise en place de l'UpM. Retards techniques, reports politiques et incertitudes sur l'articulation avec les anciennes politiques européennes en Méditerranée : l'UpM n'aura en l'espace d'un an effectué qu'un tout petit pas...bien insuffisant comparé aux attentes nombreuses que ce projet avait suscité dans la région.

A ce panorama politique défavorable s'est superposé ces derniers mois une crise économique mondiale dont les pays méditerranéens n'ont pu échapper. Tous sont frappés par le ralentissement de la croissance, et certains, notamment les pays de la rive Nord, vivent même une période de récession, qui comprime les marges budgétaires,

et en premier lieu celles dédiées à la coopération. Déjà complexe, le financement de l'UpM s'est obscurci et les moyens financiers des Etats pour leurs activités bilatérales avec les PPM se sont réduits.

Malgré une année 2008 difficile, et un début 2009 pas franchement plus propice, il y a eu, selon la Commission, des progrès significatifs dans la mise en oeuvre de la PEV dans plusieurs secteurs, notamment dans les négociations commerciales, les réformes fiscales et douanières et les politiques de concurrence. Au total, en 2008 le commerce avec l'UE (exportations et importations) a progressé par rapport à 2007 dans la plupart des cas, l'UE se maintient comme le principal partenaire économique des pays de la région avec 35% du volume total. Les exportations vers l'UE ont connu une progression à deux chiffres dans le cas de l'Egypte, de la Jordanie et du Liban, mais le déficit commercial persiste en faveur de l'UE (voir tableau ci-dessous).

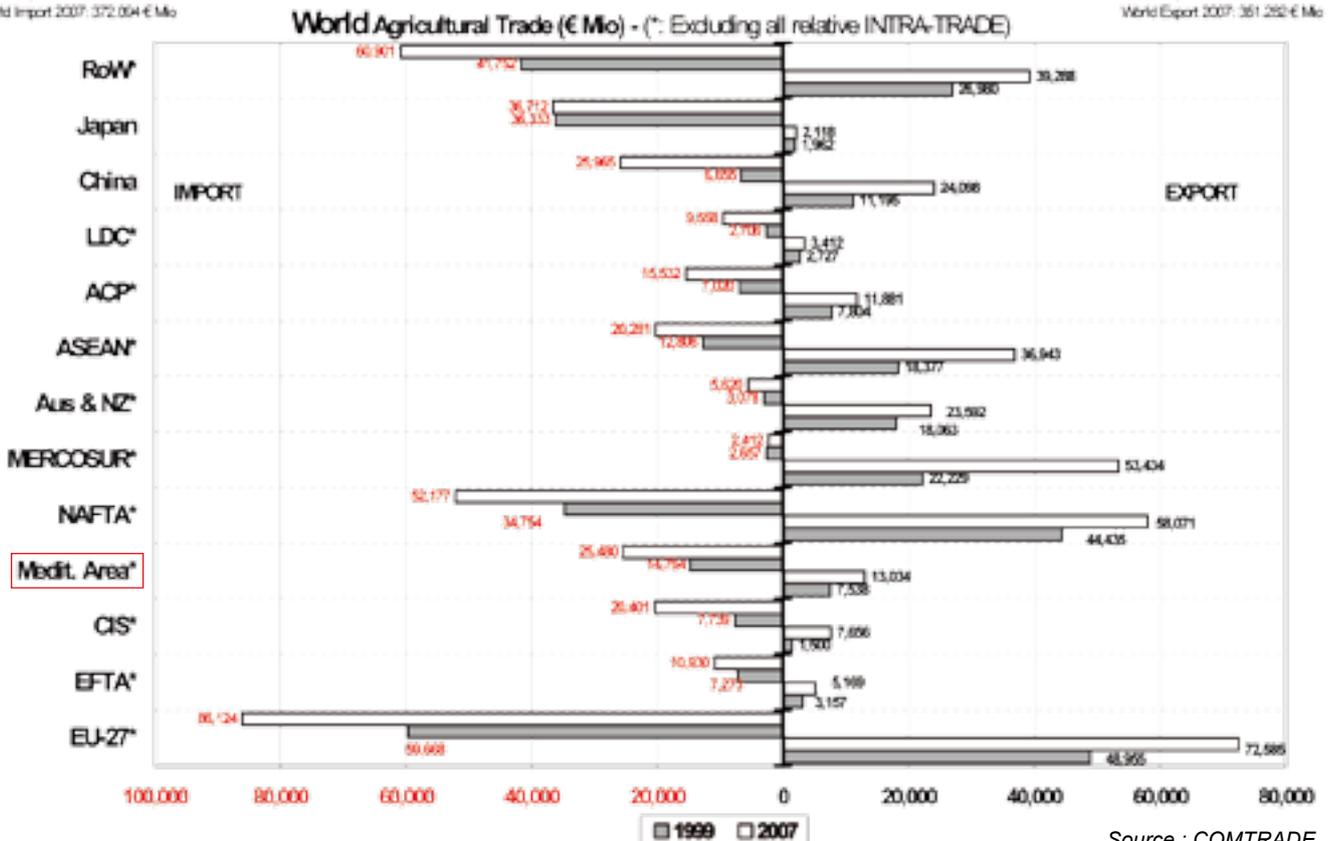
Croissance des exportations et Importations avec l'UE en 2008 par rapport à 2007 (%)

Pays	Exportations vers l'UE	Importations en provenance de l'UE
Tunisie	5,6	4,4
Jordanie	36	10
Egypte	13	22
Maroc	3,4	16,4
Israël	- 1,4	- 1,6
Liban	16,4	18

Source : Commission européenne

World Import 1999: 237.205 € Mio
World Import 2007: 372.004 € Mio

World Export 1999: 214.021 € Mio
World Export 2007: 301.252 € Mio



Source : COMTRADE

Néanmoins, les rapports de suivi de la PEV, mentionnés ci-dessus, estiment que la crise économique internationale aura un impact sur les échanges commerciaux de la région avec des conséquences sur les économies des pays de la rive Sud. En effet, même si les PPM n'ont pas souffert directement la crise financière, puisque les taux de croissance demeureront positifs (bien que souvent deux fois inférieurs aux moyennes enregistrées ces dernières années), ils souffrent de la crise indirectement avec des effets de plus en plus visibles, notamment par une diminution des recettes des exportations et du tourisme ainsi qu'une baisse des investissements directs et des transferts financiers des émigrés. En conséquence, les prévisions de croissance des économies des PPM en 2009 ont été revues à la baisse. Cet essoufflement de la croissance pourrait accentuer notamment la pression qui s'exerce sur le marché de travail, où le différentiel entre demande des jeunes diplômés et l'offre demeure problématique.

...la « Feuille de route euro-méditerranéenne pour l'agriculture » (...) vise une accélération de la libéralisation des échanges agricoles entre l'UE et les PPM et la mise en place de mesures de développement durable.



Croissance du PIB réel (%)

Pays	2007	2008	Projections pour 2009 (prévisions avril 2009)
Algérie	3,0	3,0	2,1
Egypte	7,1	7,2	3,6
Jordanie	6,6	6,0	3,0
Liban	7,5	8,5	3,0
Maroc	2,7	5,4	4,4
Syrie	4,2	5,2	3,0
Tunisie	6,3	4,5	3,3

Source : FMI - Avril 2009

.....Quelle place pour l'agriculture dans les politiques de coopération euro-méditerranéenne ?

Les États partenaires euro-méditerranéens ont donné en 2005, lors de la célébration du 10ème anniversaire du Processus de Barcelone, une nouvelle impulsion aux négociations pour la libéralisation des échanges, en réitérant l'objectif final de l'établissement d'une zone de libre échange à l'horizon 2010. Un premier pas dans ce sens a été la mise en place de la « Feuille de route euro-méditerranéenne pour l'agriculture », adoptée le 28 novembre 2005 à Rabat, qui vise une accélération de la libéralisation des échanges agricoles entre l'UE et les PPM et la mise en place de mesures de développement durable.

Ainsi, la Commission européenne a entamé depuis 2006 une nouvelle vague de négociations qui cherchent à finir avec « l'exception agricole » qui avait prévalu jusqu'à la date et s'inscrivent dans la tendance de négociations menées au

sein de l'OMC. Il s'agit d'élargir les accords de libéralisation agricole avec de nouvelles règles de négociation, caractérisées notamment par une ouverture agricole réciproque (l'effort doit être partagé par l'UE et les PPM). Cependant, on maintient une approche graduelle et progressive, une asymétrie temporelle (l'UE devant accepter un rythme d'ouverture plus lent chez les PPM) et la définition par pays d'une liste d'exception avec les produits les plus sensibles à ne pas inclure dans le processus de libéralisation.

Au même temps, en 2007, il est instauré un Groupe de hauts fonctionnaires qui travaillent pour l'établissement d'une Feuille de Route Euromed de commerce jusqu'en 2010 et au-delà, afin d'acquiescer une majeure intégration économique. Le Maroc, l'Egypte, la Tunisie, l'Israël, la Jordanie y participent activement. Cette feuille de route devrait être adoptée prochainement lors d'une Conférence des Ministres du Commerce. Cependant, on sait d'ores et déjà que l'objectif que les partenaires s'étaient fixés de la création d'une zone de libre échange pour 2010 n'est pas réalisable. À titre d'exemple, pour ce qui est la libéralisation

des produits industriels, à part la Tunisie qui a déjà éliminé toutes les barrières tarifaires, le reste de PPM vont le faire graduellement jusqu'en 2017 au moins. Pour ce qui est la libéralisation du commerce des services, les négociations ont seulement démarré avec le Maroc, l'Égypte, la Tunisie et l'Israël. Enfin, la Commission a finalisé un accord de libéralisation agricole avec la Jordanie en 2006, des accords préliminaires avec l'Égypte et l'Israël ont été conclus en 2008 et des négociations avec le Maroc et la Tunisie se poursuivent actuellement.

On constate que le dossier agricole dans le débat euro-méditerranéen demeure excessivement centré sur les questions des échanges commerciaux. A ce titre, il n'est pas inintéressant d'observer qu'une plus large perception des enjeux agricoles et alimentaires dans la région a été retenue dans le cadre de l'UpM. Il est vrai que cette initiative, plus portée sur les solidarités concrètes, s'est inscrite dans une période 2008 marquée par les désordres agricoles internationaux où plusieurs pays méditerranéens ont vécu de fortes secousses alimentaires et sociales.

Ainsi, lors du Sommet fondateur de l'UpM, qui s'est tenu à Paris, le 13 juillet 2008, les 43 pays participants ont adopté une déclaration commune. Celle-ci souligne la dimension stratégique des questions agricoles et alimentaires pour la Méditerranée. Elle évoque en effet dans son préambule que « la nouvelle initiative de l'UpM peut jouer

un rôle important pour ce qui est de relever les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne » dont « la crise mondiale de la sécurité alimentaire » et « la dégradation de l'environnement y compris le changement climatique et la désertification ». Surtout, dans l'annexe de la déclaration, où figure la liste des projets à développer, il est écrit qu'il est « nécessaire d'étendre la coopération euro-méditerranéenne dans des domaines tels que (...) la gestion de l'eau, l'agriculture, la sécurité des aliments... », avant de consacrer un paragraphe spécifique de première

importance : « En outre, les participants soulignent qu'il est important de renforcer la sécurité de l'approvisionnement alimentaire, en tenant compte notamment des conséquences du changement climatique sur les cultures alimentaires dans le cadre des politiques de développement durable ».

A Marseille, en novembre 2008, les Ministres des Affaires étrangères de l'UpM ont consacré un paragraphe spécifique à cette question dans le relevé de décisions, indiquant quatre thèmes majeurs pour progresser dans la coopération agricole euro-méditerranéenne : le développement durable des

territoires ruraux, la promotion des produits de qualité et des indications géographiques, le renforcement des normes sanitaires et phytosanitaires et la coordination de la recherche et de la formation agronomique. De plus, dans le calendrier de travail à venir, la déclaration de Marseille laisse entendre la tenue prochaine d'une réunion ministérielle euro-méditerranéenne consacrée à la sécurité alimentaire et à l'agriculture.

...l'UE et l'Égypte, ont conclu, en juin 2008, les négociations de libéralisation additionnelle du commerce agricole.

Évolution des négociations agricoles euro-méditerranéennes

En 2008 et 2009 se sont tenus plusieurs sessions dans le cadre des négociations commerciales pour une plus grande libéralisation des produits agricoles, des produits agricoles transformés et des produits de la pêche.

Dans ce sens, l'UE et l'Égypte, ont conclu, en juin 2008, les négociations de libéralisation additionnelle du commerce agricole. Désormais, seuls quelques produits sensibles sont sujets à certaines protections des deux côtés. L'accord donnera à l'UE un accès libre et immédiat au marché égyptien pour près de 90 % des exportations de produits agricoles et de la pêche, à l'exception du tabac, des vins et spiritueux et de la viande de porc qui sont interdits ; et des sucreries, du chocolat, des pâtes alimentaires et des produits de la boulangerie, dont les droits de douane seront réduits de moitié. En contrepartie, le marché de l'UE sera libéralisé pour tous les produits,



à l'exception des tomates, des concombres, du riz, des artichauts ou des fraises, entre autres, pour lesquels les accords en vigueur continueront de s'appliquer.

D'autre part, **l'Israël et l'UE** ont conclu des négociations sur une plus grande libéralisation des produits agricoles en avril 2008, accord qui représente, selon la Commission, un grand pas pour l'intégration des marchés d'Israël avec l'UE.

Partant d'un niveau de libéralisation limité, **le Maroc** vient de consentir en décembre 2009, un effort d'ouverture important en libéralisant immédiatement 45% des importations en provenance de l'UE en termes de valeur. Comme prévu dans la Feuille de Rabat, le Maroc bénéficiera de période de transition pour la libéralisation complète de certains produits. C'est ainsi que la valeur du commerce entièrement libéralisé passera à 61% en 5 ans et à 70 % en 10 ans. Les secteurs des fruits et légumes et produits de la conserverie de l'UE, à l'exception des fèves, amandes douces, pommes et concentré de tomates (pour lesquels des contingents tarifaires ont été négociés) seront entièrement libéralisés dans les 10 ans. Les produits laitiers de l'UE verront leur accès au Maroc complètement libéralisés à l'exception du lait liquide et de la poudre de lait entière. Les oléagineux et les céréales (à l'exception du blé tendre et blé dur et leurs dérivés) seront également libéralisés.

Pour les produits les plus sensibles qui ne font pas l'objet d'une libéralisation complète, comme les viandes, charcuteries, le blé, huile d'olive, pommes et concentré de tomates, le Maroc

La Tunisie, est, pour sa part, le pays le plus avancé dans la création d'une zone de libre échange avec l'UE...



a amélioré les conditions d'accès à son marché sous la forme de contingents tarifaires.

Du côté de l'Union Européenne, l'accord vise à répondre à l'ouverture consentie par le Maroc en libéralisant immédiatement 55% des importations en provenance du Maroc. Les améliorations des concessions dans le secteur des fruits et légumes, qui constitue 80% des importations de l'UE ont tenu compte des sensibilités particulières, avec pour objectif une intégration des exportations marocaines sur le marché de l'Union favorisant les complémentarités entre les systèmes de production.

A cet effet, les calendriers de production ont été maintenus pour les produits considérés comme les plus sensibles, les tomates, fraises, courgettes, concombres, ail et clémentines. Les concessions consenties pour ces produits ont été faites sous forme de contingents tarifaires.

La Tunisie, est, pour sa part, le pays le plus avancé dans la création d'une zone de libre échange avec l'UE puisque, depuis le 1er janvier 2008, tous les tarifs pour les produits industriels ont été abolis, deux ans avant la date prévue initialement. En février 2008 ont débuté les négociations pour la libéralisation du commerce des produits agricoles, avec 2 sessions de négociations tenues durant l'année. La Commission espère finaliser rapidement ces négociations, se rapprochant de l'intégration de l'économie tunisienne dans le marché unique. De plus, la Tunisie a manifesté son intérêt pour acquérir un partenariat renforcée avec l'UE dans le même esprit que le « statut avancé du Maroc », demande que l'UE a prévu d'étudier prochainement.



Le Liban, qui n'avait pas jusqu'ici initié les négociations pour la libéralisation de l'agriculture, a annoncé, début 2009, sa volonté de commencer à traiter cette question.

Par ailleurs, des discussions techniques pour établir un mécanisme plus efficace de règlement de différends dans le domaine commercial se sont tenues avec l'Algérie, l'Égypte, Israël, le Maroc et l'Autorité Palestinienne tandis qu'avec la Tunisie les négociations ont été conclues par un protocole bilatéral. Celui de la Jordanie va être bientôt créé.

En dépit des avancements, les négociations sont plus lentes que prévu, tandis qu'avec d'autres pays les négociations peinent à démarrer (Algérie, Syrie). Une feuille de route pour la mise en oeuvre de l'accord d'association avec **l'Algérie** a été convenue par le Comité d'association afin de relancer les relations bilatérales et les négociations sur un Accord cadre de libre commerce avec **la Libye** ont commencé en novembre 2008. L'Accord d'association avec **la Syrie**, difficilement négocié ces dernières années a finalement été ratifié en décembre 2008. Globalement, dans le cadre euro-méditerranéen on constate que se confirme et s'amplifie l'existence d'une libéralisation à la carte et l'établissement des relations bilatérales à différentes vitesses.

En parallèle à une majeure libéralisation des échanges Nord-Sud, la Commission encourage la libéralisation des échanges Sud-Sud. Cependant, les rapports de la Commission soulignent les progrès mitigés de l'Accord d'Agadir, initiative appuyée techniquement et financièrement par l'UE, qui vise le libre commerce entre 4 pays méditerranéens du Sud (Jordanie, Égypte, Maroc et Tunisie). En dépit de son entrée en vigueur en 2007, le commerce entre les 4 pays membres reste très limité,

**TECHNOLOGIE et
OPPORTUNITÉS
ECONOMIQUES**
de la filière **OLEICOLE**
en Algérie, avec
TECHNOLIVE
Tél.: +213. (0)7 70 94 81 54
akli_moussouni@yahoo.fr
un compagnon de route SURE

en partie à cause de l'existence de barrières non-tarifaires. Entre autres, il s'est avéré que le système Pan Euro-méditerranéen du cumul de l'origine, qui a été établi par l'Accord, n'est pas appliqué en la pratique pour les produits agricoles et les produits agricoles transformés. Or, ce système, extension du système de cumul paneuropéen qui fonctionne depuis 1997, devrait permettre de faciliter et de renforcer les échanges commerciaux régionaux à travers des règles identiques en matière de détermination de l'origine.

**Les normes Sanitaires et Phytosanitaires
(SPS) : un enjeu clef**

Les négociations d'accès au marché ne sont pas suffisantes pour apporter les avantages de l'intégration approfondie aux partenaires méditerranéens. En effet, la disparition progressive des barrières tarifaires a laissé place à l'émergence d'obstacles plus techniques, à savoir, des normes sanitaires et phytosanitaires qui entravent l'entrée des produits méditerranéens dans l'espace communautaire européen. Les avancés dans ce terrain sont donc importantes pour atteindre un équilibre dans les échanges commerciaux.



Dans ses rapports de suivi sur la PEV, la Commission européenne souligne les avancées récentes des PPM dans ce sens.

L’Egypte prépare un projet de loi sur l’industrie agroalimentaire qui inclut la mise en place d’une Autorité unique pour la sécurité sanitaire des aliments. De plus, le pays a adopté une législation qui introduit dans les aliments et boissons quelques hauts standards d’hygiène basés dans le Hazard analysis critical control point system (HACCP). Ainsi, le pays a renforcé les contrôles sanitaires des aliments d’exportation et, pour la première fois, pendant la saison 2007/08, il n’y a pas eu d’interceptions de la pomme de terre égyptienne dans l’UE. Enfin, le gouvernement poursuit son effort pour lutter contre la grippe aviaire (avian influenza), après l’introduction de la pandémie dans le pays en 2006. Dans ce sens, en octobre 2008, l’Egypte a été le siège d’une conférence internationale sur l’Avian influenza.

Le Maroc et la Tunisie ont préparé leurs futures participations au Système d’alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF), outil mis en place depuis 1979 qui permet aux États membres et à la Commission d’échanger rapidement des informations lorsque certains risques pour la santé humaine sont détectés dans la chaîne alimentaire humaine et animale.

De plus, le gouvernement marocain a approuvé en octobre 2008 un projet de loi relatif à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires. La loi couvrira la chaîne alimentaire « de la ferme à la table », définira le rôle des parties prenantes et introduira, entre autres, des règles de traçabilité. Le gouvernement a présenté également en 2008 un projet de loi visant l’établissement d’un Office national de sécurité sanitaire des aliments. En outre, une législation sur la limite maximale des résidus de pesticides est en cours d’élaboration. Le pays a commencé à participer dans le programme TRACES, le système transeuropéen pour l’échange électronique de la certification et le contrôle des

Le Maroc a commencé à participer dans le programme TRACES, le système transeuropéen (...) pour l’échanges d’animaux ou de produits d’origine animale.



importations, exportations et échanges d’animaux ou de produits d’origine animale.

La Tunisie poursuit la préparation d’un projet de loi cadre sur la sécurité sanitaire des aliments et des règlements d’application de la loi relative à l’élevage et aux produits animaux.

La Jordanie a préparé une nouvelle législation sur les aliments dans le cadre de l’harmonisation des normes du pays avec celles de l’UE. Le gouvernement a aussi préparé une législation sur un système national d’identification et de registration des fermes.

Le Liban travaille sur la création d’une Agence de sécurité sanitaire des aliments et il a préparé un projet de loi sur la quarantaine animale qui attend l’approbation du Parlement. En revanche, un projet de loi sur la sécurité sanitaire des aliments a été rejeté par le Parlement.

En 2008, l’Office alimentaire et vétérinaire (OAV) de la Commission européenne, qui veille sur la sécurité sanitaire des aliments, animaux et végétaux, a mené plusieurs visites d’inspection dans les pays de la région. À titre d’exemple, l’OAV a mené une mission en Egypte pour étudier l’aflatoxine, un contaminant qui a été trouvé de manière répétée dans les cacahuètes importés de l’Egypte. Une autre mission en Israël a eu comme objectif l’étude des plantes, la volaille et les poissons. D’autre part, les pays partenaires de la PEV coopèrent avec l’UE à travers d’ateliers de formation organisés par le Programme de la CE « Une meilleure formation pour des aliments plus sains ».

Enfin, la transmission de compétences s’est faite aussi à travers des projets de jumelage avec la Jordanie, le Liban, le Maroc, et la Tunisie dans le domaine SPS. Ces projets permettent d’unir les compétences du secteur public des États membres de l’Union européenne et des pays bénéficiaires afin de renforcer les activités de coopération. Par exemple, la Tunisie élabore, dans le cadre d’un projet de jumelage, un programme national d’urgence pour prévenir les maladies animales émergentes, qui inclut un observatoire national de ces maladies.



Interview de M. Sébastien Abis, Administrateur, Secrétariat Général du CIHEAM

..... **Agroligne** : Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le CIHEAM ?

M. Abis : Le CIHEAM a été créé à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe en 1962. C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize États membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie). Il se structure autour d'un Secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens (IAM), localisés à Bari (Italie), Chania (Grèce), Montpellier (France) et Saragosse (Espagne). Avec au cœur de sa mission de coopération trois grandes activités complémentaires (formations spécialisées post-universitaires, recherches en réseau et animation du débat politique régional), le CIHEAM s'est progressivement installé comme un acteur institutionnel majeur référence dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural durable en Méditerranée. Depuis octobre 2009, le Secrétaire général du CIHEAM est l'espagnol Francisco Mombiola, succédant au français Bertrand Hervieu.

Depuis dix ans, le CIHEAM organise, en liaison avec le pays hôte, une réunion des ministres de l'Agriculture de ses 13 États membres, en y associant de près de nombreuses institutions internationales. Nous tiendrons notre 8ème ministérielle en Turquie, à Istanbul, le 8 mars 2010. Convaincus que la gestion durable des ressources naturelles, en particulier l'eau et les sols, constitue un impératif pour garantir la productivité agricole et pour contribuer au développement des zones rurales, les pays membres du CIHEAM ont décidé de consacrer leur huitième réunion ministérielle au thème stratégique du changement climatique sur les agricultures méditerranéennes.

Agroligne : Les accords de libéralisation du commerce entre l'UE et les pays méditerranéens tardent à se mettre en place, quelles sont les raisons de ces lenteurs ?

M. Abis : Alors qu'un des objectifs du Processus de Barcelone en 1995 était l'encouragement de la libéralisation des échanges dans la zone méditerranéenne et, à partir de 2005, la création d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010, la réalité est que aujourd'hui on est loin d'atteindre cet espace. La libéralisation s'est faite sur la base d'une logique bilatérale, au cas par cas, à travers des Accords d'Association entre l'Union européenne (UE) et chaque pays, et principalement pour le commerce des produits industriels. Ceci a entraîné des relations différenciées selon les pays de la région (par exemple, l'Accord d'Association avec la Syrie n'est pas encore entrée en vigueur). De plus, le climat politique tendu de ces derniers années dans la



CIHEAM
Centre International de Hautes Études
Agronomiques Méditerranéennes
www.ciheam.org



zone et plus récemment la crise financière et économique mondiale ont ralenti ce processus de libéralisation.

Pour ce qui est l'agriculture, il s'agit d'un des dossiers le moins explorés dans le cadre euro-méditerranéen. Deux raisons principales peuvent expliquer cela. La première tient à la sensibilité des agriculteurs du pourtour méditerranéen qui ont généralement été sceptiques à l'ouverture des marchés, préférant au Nord miser sur la spécificité communautaire et les mécanismes de la PAC et craignant au Sud les effets collatéraux d'une libéralisation des échanges euro-méditerranéens. Les malentendus et les peurs ont dominé alors que les complémentarités et les raisons d'une plus grande coopération régionale peu à peu s'imposaient. Résultat, le dossier agricole fut non seulement cantonné à la seule sphère commerciale mais longtemps sacrifié du processus de négociations au sujet de la libéralisation des échanges. Il fallut attendre 2005 pour que la Commission décide d'ouvrir le chapitre agricole, de manière bilatérale, avec les pays partenaires méditerranéens. En somme, la première décennie du Partenariat Euro-méditerranéen (PEM) s'est contentée d'ignorer l'agriculture alors que cette activité constituait le cœur de

métier et le nerf économique de la moitié de la population méditerranéenne située sur les rives Sud et Est. La seconde raison dépasse le cadre euro-méditerranéen, puisqu'il faut reconnaître qu'au tournant du millénaire, et bien que l'on fixait des objectifs de développement ambitieux à celui-ci, l'agriculture était exilée dans les contrées profondes du passé et rarement regardée comme faisant partie de l'histoire à venir... Les secousses alimentaires en 2008, la volatilité des prix agricoles qui s'accroît et la prise de conscience qu'il ne serait peut-être pas possible de nourrir une planète de 9 milliards d'habitants en 2050 sont autant de facteurs qui ont récemment repositionné l'agriculture comme sujet stratégique des relations internationales.

Agroligne : Comment se fait-il que les échanges commerciaux entre l'UE et les pays méditerranéens soient souvent plus concurrentiels que complémentaires, notamment dans le secteur de l'agriculture ?

M. Abis : C'est vrai qu'il y a un problème de concurrence puisque même si les exportations agricoles euro-méditerranéennes sont majoritairement le fait des pays de l'UE, elles constituent néanmoins un secteur très important pour les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM). À titre d'exemple, les fruits et légumes représentent plus de la moitié des exportations agricoles de ces pays et constituent une source de revenus non négligeable. D'où les débats relatifs à l'ouverture du marché européen aux produits en provenance des PSEM. Au Sud, l'amélioration de l'accès au marché de l'UE pour les principaux produits d'exportation représente un enjeu majeur, tandis qu'au Nord, les producteurs redoutent une exacerbation de la concurrence méditerranéenne dans un secteur par ailleurs sensible aux crises et peu soutenu par la PAC.

Mais il s'agit aussi d'une question de perceptions. La peur au Nord vis-à-vis des marchés du Sud est très semblable à celle qu'il y avait par exemple vis-à-vis de l'Espagne et du Portugal quand ces deux pays ont intégré la Communauté européenne en 1986. Puis, la construction d'une PAC au Nord consolidée a augmenté cette sensation de péril face à des marchés au Sud plus concurrentiels sur le plan des prix et pas intégrés au niveau régional (donc concurrentiels entre eux aussi). De l'autre côté, au Sud, l'accès au marché européen passe par le défi de répondre aux exigences élevées en termes de normes phytosanitaires et commerciales du marché européen.

On peut souligner aussi la recherche de diversification de partenaires commerciaux des PSEM qui a encouragé l'arrivée d'autres acteurs extra-régionaux cherchant à libéraliser ses échanges avec les PSEM. C'est le cas des États-Unis qui a déjà signé des accords de libre-échange avec Israël (1980), la Jordanie (2000) et le Maroc (2004). Cette

dynamique stimule la concurrence commerciale dans la région.

Or, si on regarde de près, ces peurs sont excessives : l'UE est aujourd'hui exportatrice nette de produits agricoles vers la région méditerranéenne et si on tient compte des tendances elle sera probablement gagnante de la libéralisation. D'abord parce que les pays du Sud de la Méditerranée souffrent de contraintes géographiques, climatiques, hydriques qui limitent son potentiel de production et d'exportation. Dans le même temps, leurs marchés intérieurs s'étendent à cause de la hausse démographique et des revenus. D'ailleurs, sur les conséquences éventuelles d'un plus grand accès des produits agricoles des PSEM sur le marché européen, il convient de relativiser l'impact global d'une telle libéralisation (voir note d'analyse du Ciheam n°55 de février 2009).

Agroligne : Pourtant si on se penche sur le dossier agricole et plus particulièrement sur la filière fruits et légumes, on se rend compte que la complémentarité (climatique, agronomique et variétale) entre les deux rives constituent un atout stratégique dans la compétition mondiale ?

M. Abis : En effet, la diversité des conditions agro-climatiques en Méditerranée permet la production d'une large gamme de fruits et légumes. Mais malgré la diversité des productions on assiste à une certaine spécialisation à l'échelle des pays. Ainsi, dans chaque pays du bassin méditerranéen, 65% environ de la production (en volumes) est couverte par seulement cinq produits. Cette spécialisation se retrouve à l'échelle des rives : alors que les produits de vergers représentent plus de la moitié de la production des pays de la rive nord de la Méditerranée (Italie, France, Espagne) c'est le maraîchage qui prévaut dans la plupart des PSEM (plus de 65% de la production du Maroc, de Turquie ou de l'Égypte). De plus dans la plupart des pays, en particulier dans les PSEM, la production est majoritairement destinée à l'approvisionnement des marchés domestiques (à titre d'exemple, la Turquie exporte seulement 14% de sa production). En terme de production, il faut, après avoir souligné la grande particularité agro-écologique de la zone méditerranéenne, insister sur le poids tout à fait considérable de cette région dans la production des fruits et légumes. Le Bassin méditerranéen, c'est actuellement 16 % de la production mondiale de fruits et 13 % de celle de légumes. Quelques exemples ici de produits emblématiques pour la région. Avec 85 % de la production mondiale de noisettes, 80 % des figues, 36 % des dattes, 52 % des abricots, 46 % des raisins de table, 1/3 de la production mondiale de pêche, 30 % pour les tomates et faut-il le rappeler un monopole méditerranéen sur l'huile d'olive avec 99 % de la production mondiale. La Turquie, l'Italie, l'Espagne et l'Égypte sont les

premiers pays producteurs de fruits et légumes du pourtour méditerranéen et représentent plus du 65 % de la production totale en volume de la zone.

Toutefois, on observe une érosion dans le temps, face à la concurrence de nouveaux bassins de production comme l'Amérique du Sud et la Chine, puisque la Méditerranée assurait dans les années 1970 près de 30 % de la production mondiale en fruits.

Agroligne : L'avancée significative des accords entre l'UE et le Maroc ces dernières semaines, peut-elle être un moteur pour les autres pays méditerranéens ?

M. Abis : Le Maroc est très actif dans le processus Euro-med. Sur le plan bilatéral, il jouit d'une relation économique étroite qui est considérée « supérieure à l'association, et inférieure à l'adhésion ». Depuis octobre 2008, le Maroc bénéficie aussi d'un statut avancé vis-à-vis de l'UE, unique cas actuellement parmi les pays arabes méditerranéens.

Après quatre ans de négociations agricoles, les relations commerciales euro-marocaines se sont renforcées à la fin de l'année 2009 avec la signature d'un procès verbal pour l'avancement de la libéralisation du commerce bilatérale du secteur agro-alimentaire et de la pêche. Le nouvel accord prévoit, du côté marocain, une libéralisation totale immédiate de 45% des importations en provenance de l'Union européenne (UE) et une période de transition pour la libéralisation complète de certains produits. Du côté européen, on s'engage à supprimer les droits de douane pour 55% des importations agricoles en provenance du Maroc ainsi qu'à établir une augmentation des contingents tarifaires pour six fruits et légumes qui constituent la majorité des importations communautaires (tomates, fraises, courgettes, concombres, ail et clémentines). D'autre part, l'accord prévoit des dispositions sur le respect des obligations internationales concernant les aspects sanitaires et phytosanitaires.

Ces mesures ne sont pas sans entraîner quelques mécontentements chez les producteurs européens de fruits et légumes, préoccupés par les prévisions de hausse des exportations marocaines sur le marché communautaire, qui pourraient entraîner une chute des prix déjà bas. Ce sujet sensible a sans doute influencé la décision espagnole de ne pas signer l'accord définitif pendant la présidence espagnole de l'UE au premier semestre de 2010.

Quant à l'effet d'entraînement du « statut avancé » du Maroc, cela peut entraîner par la suite des demandes similaires de la part d'autres pays de la région, notamment de la Tunisie. En revanche, il ne faut pas oublier que les Accords d'association entre l'UE et les PSEM sont très différents les uns des autres, développés au cas par cas, et que le scénario qui se dessine progressivement pour la zone, c'est celui

de relations à la carte, et non pas, malheureusement, d'une perspective d'intégration régionale euro-méditerranéenne.

Agroligne : Quelles seraient vos recommandations, notamment dans le secteur agricole, pour un meilleur rapprochement entre les deux rives ?

M. Abis : D'abord, on ne peut que plaider en faveur d'une intégration forte de l'agriculture parmi les priorités d'action dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, par delà les premiers projets déjà identifiés. Dans la déclaration du Sommet fondateur de l'UpM, le 13 juillet 2008, l'enjeu alimentaire a été souligné. A Marseille, en novembre 2008, les Ministres des Affaires étrangères de l'UpM ont consacré un paragraphe spécifique à cette question dans le relevé de décisions, indiquant quatre thèmes majeurs pour progresser dans la coopération agricole euro-méditerranéenne : le développement durable des territoires ruraux, la promotion des produits de qualité et des indications géographiques, le renforcement des normes sanitaires et phytosanitaires et la coordination de la recherche et de la formation agronomiques.

Aujourd'hui la sécurité alimentaire semble être au cœur de l'Agenda global. Dans le cadre du Partenariat mondial pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, le président brésilien Luis Inacio Lula de

Silva et son homologue français Nicolas Sarkozy ont fait appel à une nouvelle politique mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, proposant des mesures pour faire face à l'insécurité alimentaire au niveau mondial. Dans ce contexte, la Méditerranée pourrait devenir une déclinaison régionale de cette ambition. Un objectif de sécurité alimentaire globale à quatre étages serait à concevoir pour la Méditerranée : en termes d'accessibilité, c'est-à-dire la sécurité et la régularité des approvisionnements ; en termes de sûreté, avec plus de traçabilité, de contrôle et de qualité des produits ; en termes de nutrition, avec une reconquête des pratiques alimentaires par les vertus sanitaires de la diète méditerranéenne ; en termes de quantité enfin, qui passe par une augmentation des rendements, la gestion des risques et la sécurisation des moyens techniques de production.

Enfin, on ne peut que se satisfaire de la perspective de plus en plus probable d'une grande réunion ministérielle de l'UpM consacrée à la sécurité alimentaire et au développement agricole et rural, qui pourrait se tenir en 2010. A ce titre, il faut espérer que l'on dépasse enfin les malentendus et les crispations du volet commercial pour davantage positionner le débat et les pistes d'action sur les enjeux socio-économiques et géostratégiques qui se posent avec cette première nécessité de sécuriser l'alimentation des populations méditerranéennes.

Enfin, on ne peut que se satisfaire de la perspective de plus en plus probable d'une grande réunion ministérielle de l'UpM consacrée à la sécurité alimentaire et au développement agricole et rural, qui pourrait se tenir en 2010. A ce titre, il faut espérer que l'on dépasse enfin les malentendus et les crispations du volet commercial pour davantage positionner le débat et les pistes d'action sur les enjeux socio-économiques et géostratégiques qui se posent avec cette première nécessité de sécuriser l'alimentation des populations méditerranéennes.

Le vin dans le monde à l'horizon 2050

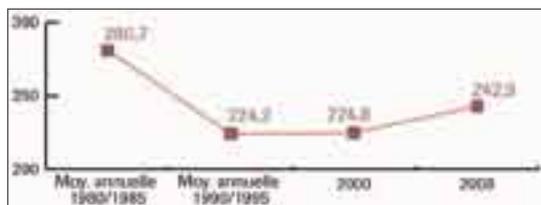
Source : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France - www.cnccef.org

..... Le secteur du vin est spécifique et indispensable à la France. Il génère de nombreuses externalités positives en induisant des emplois en amont et en aval (environ 350 000), en valorisant le patrimoine (social, culturel, historique...), en maintenant des populations dans des zones rurales dont il constitue souvent la principale activité économique et il favorise la biodiversité. Il représente avec les spiritueux la deuxième contribution (après l'aéronautique) à la balance du commerce extérieur français, puisqu'en 2008 la balance commerciale des vins et spiritueux a affiché un excédent record de plus de 8,1 milliards d'euros. Le secteur du vin est donc stratégique et la croissance de la consommation mondiale devrait lui permettre de renforcer encore sa contribution positive à notre commerce extérieur. Force est malheureusement de constater que le volume des exportations françaises a globalement baissé depuis 10 ans dans ce contexte de marché mondial en croissance.

..... Les tendances fortes qui vont marquer la demande

Du début des années 80 jusqu'au milieu de la décennie 90, la consommation mondiale de vin a connu une baisse importante passant de 280 718 000 hl en moyenne annuelle entre 1980 et 1985 à 224 253 000 hl entre 1990 et 1995. Cette tendance s'est ensuite progressivement et significativement inversée. La consommation mondiale est ainsi remontée de 224,8 Mhl en 2000 à 242,9 Mhl en 2008.

Sauf accident économique conjoncturel, la consommation mondiale devrait durablement continuer de s'accroître.



(Source OIV). Sauf accident économique conjoncturel, la consommation mondiale devrait durablement continuer de s'accroître.

Cette double évolution s'explique par la conjonction de phénomènes majeurs :

- La chute de la demande intérieure dans les pays européens à forte tradition vinique, c'est-à-dire traditionnellement producteurs et consommateurs de vin (Espagne,



France, Italie pour l'essentiel). Celle-ci est liée à de profonds changements dans la consommation du vin :

- chute du niveau de consommation par personne et par an ;
- évolution de la fréquence de consommation.

- L'augmentation du nombre de consommateurs à l'échelle mondiale.

La consommation du vin est sortie de son « berceau » (Europe latine) pour gagner le monde, qu'il s'agisse de zones climatiques propices à la culture de la vigne

(Nouveau Monde puis Asie), ou non propices (Eurasie du Nord, zones équato-tropicales).

On pourrait penser que cela est directement lié à l'accroissement de la population mondiale, c'est-à-dire à l'augmentation du nombre théorique de nouveaux consommateurs potentiels. Tel n'est pas tout à fait le cas car l'introduction et le développement de la consommation de vin dans une nouvelle zone géographique de consommation dépend à la fois du contexte culturel qui encourage ou non la consommation de vin, et du niveau de développement économique.

Parallèlement, les modes de consommation du vin ont évolué d'un modèle traditionnel comme c'était le cas en Europe latine ou la consommation des vins se faisait au moment des repas, vers un modèle plus « moderne », plus informel lié à l'apparition d'un profil de nouveau consommateur souhaitant une offre plus accessible au non-initié.

L'Espagne, la France et l'Italie réunis constituent le plus gros foyer de consommation au monde.

Il est établi que la consommation par an et par habitant dans ces trois pays a fortement baissé. Selon les données de l'Organisation Internationale du Vin, en Italie celle-ci est passée de 60,4 litres en 1996 à 46,5 litres en 2005. Sur la même période, la consommation annuelle des Français et des Espagnols a baissé de 5 litres, passant respectivement de 59,5 à 55 litres et de 36,1 à 31,8 litres. Pour référence, en 1955 les français consommaient en moyenne 155 l/Hab/an.

Il semblerait toutefois que la baisse de la consommation connaisse un certain ralentissement en France depuis 2005 et se soit stabilisée en Italie.

Mais à quel que niveau qu'ils se situent, ce qui est important c'est que ces chiffres traduisent une évolution structurelle de la demande intérieure de vin dans les pays d'Europe latine. L'exemple de la France nous semble bien illustrer cette réalité, même si chacun de ces pays a bien évidemment ses spécificités.



Les études menées par l'Inra depuis 1980 sur cette question soulignent d'une part que c'est essentiellement la baisse des fréquences de consommation qui a été le moteur de la baisse de la consommation – le nombre de consommateurs serait demeuré globalement stable sur la même période - d'autre part que le sexe et l'âge sont prépondérants dans le positionnement de chacun en termes de fréquence de consommation au-delà des facteurs d'ordre conjoncturel.

Le facteur âge est la combinaison de deux effets, à savoir :

- L'effet cycle de vie : les goûts du consommateur évoluent avec son avancée en âge.
- L'effet de génération : les individus nés à une même

période ont des goûts et des habitudes de consommation qui correspondent à un contexte historique

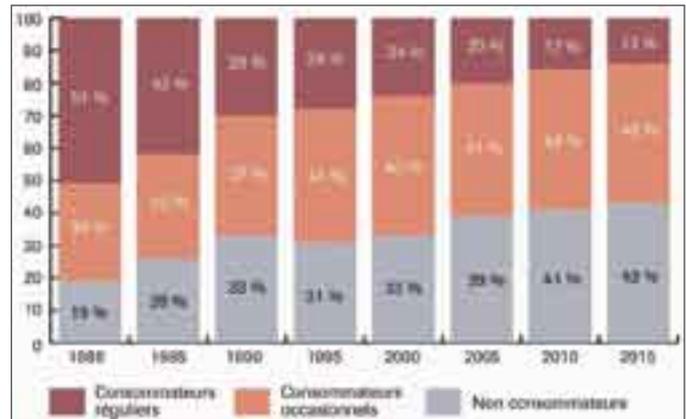
..... Evolutions de la demande intérieure dans les pays à forte tradition vinique

L'Espagne, la France et l'Italie réunis constituent le plus gros foyer de consommation au monde. Mais de profondes transformations dans le comportement de leurs consommateurs sont à l'œuvre depuis déjà de nombreuses années et remettent progressivement en cause la prééminence de ces marchés traditionnels face aux marchés émergents.

Cela s'est traduit d'une part par un accès des consommateurs au vin de plus en plus tardif et un allongement de la période d'apprentissage – le consommateur a vieilli – et par une baisse des fréquences de consommation d'autre part – la part des consommateurs occasionnels et des non-consommateurs est devenue prépondérante.



Les projections à 2015 proposées par Viniflor et l'Inra confirment, s'il en était encore besoin, qu'il s'agit de tendances de fond. Sur une population en âge de consommer estimée à 51 millions, la part des consommateurs réguliers devrait atteindre 13%, celle des consommateurs occasionnels demeuré à 43%, de même que celle des non-consommateurs, proches eux aussi d'atteindre la moitié de la population.



Source : Viniflor – Inra – UM2 Enquêtes sur la consommation du vin en France

En d'autres termes, ces études montrent que depuis 1980 chaque génération a comporté moins de consommateurs réguliers que la précédente et que la part des réguliers dans une même génération n'a pas progressé avec l'avancée en âge contrairement à celle des occasionnels et des non-consommateurs.

En chiffres, cela signifie :

- qu'il n'y a quasiment plus de consommateur régulier chez les moins de 25 ans ;
- que sur un marché de 30 millions de consommateurs de vin en 1980, la France comptait 61% de consommateurs réguliers, dont 36% de femmes, et 39% de consommateurs occasionnels, dont un tiers de femmes ;
- que sur un marché de 31 millions de consommateurs de vin en 2005, la France ne comptait plus 33% de consommateurs réguliers, dont un tiers de femmes, et 66% de consommateurs occasionnels à parité hommes femmes ;
- que la proportion des non-consommateurs de vin dans la population de plus de 14 ans est passée de 19% en 1980 à 39% en 2005.

Selon les mêmes études de l'Inra, il est admis qu'un consommateur occasionnel consommerait en moyenne 5 à 6 fois moins de vin qu'un consommateur régulier.

Selon les mêmes études de l'Inra, il est admis qu'un consommateur occasionnel consommerait en moyenne 5 à 6 fois moins de vin qu'un consommateur régulier. Mais au delà des doses de consommation, ce sont les comportements de consommation qui diffèrent. On est passé d'une consommation régulière principalement à l'occasion des repas quotidiens, le vin étant considéré comme un aliment, à une consommation plus festive et conviviale, et donc plus occasionnelle.



Ces tendances ne s'inverseront pas à moyen terme, et aucun scénario ne tablant sur une reprise de la consommation n'est envisagé. On devrait toutefois assister progressivement à une forme d'« atterrissage » et de stabilisation en termes de volume de consommation (à la fois globale et individuelle) et de segmentation des fréquences de consommation.

Conclusions :

1 - A court, moyen, et long terme, c'est toujours à l'exportation que les opérateurs français mais également italiens et espagnols devront aller chercher leurs relais de croissance.

2 - Il existe une nouvelle demande à conquérir dans les pays à forte tradition vinique. Pour les producteurs de ces pays, les nouveaux consommateurs, les nouveaux relais de croissance à long terme ne sont donc pas uniquement à l'étranger, ils se trouvent également et de plus en plus sur leurs marchés domestiques.

La proportion de consommateurs occasionnels et de non-consommateurs étant devenue telle (plus de 80% de la population en âge de consommer en France), ces deux catégories vont s'imposer comme les nouvelles cibles à conquérir puis à fidéliser coûte que coûte en leur proposant une offre adaptée et en mettant en place des stratégies d'approche innovantes. En effet, d'une part les opérateurs français, mais cela vaut également pour les Italiens et les Espagnols, ne pourront pas se développer durablement à l'international sans pouvoir s'appuyer sur un marché domestique redynamisé dont ils devront être les principaux bénéficiaires, d'autre part la concurrence étrangère de plus en plus forte, à la recherche elle aussi de nouveaux débouchés, ne manquera pas de cibler ces marchés.

A long terme, c'est donc très probablement un autre scénario en rupture avec les tendances observées jusqu'à aujourd'hui qui pourrait se produire dans les pays d'Europe latine à forte tradition vinique, à savoir une remontée progressive de la consommation basée à la fois sur une augmentation de la consommation individuelle chez les consommateurs occasionnels et la conquête de nouveaux consommateurs occasionnels parmi les non-consommateurs, la part des consommateurs réguliers et leur niveau de consommation s'étant stabilisée.

Il existe une nouvelle demande à conquérir dans les pays à forte tradition vinique.



Quelles seront les nouvelles zones de consommation (de masse ?)

Répartition de la population et de la consommation mondiale de vin en 2005



En théorie, l'évolution de la démographie devrait déterminer directement l'évolution du nombre de consommateurs potentiels. Mais d'autres facteurs entrent en ligne de compte et vont influencer la répartition de la consommation mondiale : le développement économique des différentes zones, les interdits religieux, les interdits moraux et sociaux, le potentiel d'affinité de chacune des zones avec le vin et les politiques hygiénistes.

En termes de démographie, la population mondiale va continuer à la fois de s'accroître et de vieillir. Un rapport de l'ONU publié en 2007 estime à 9 milliards le nombre

d'êtres humains en 2050 soit 2,5 milliards d'habitants de plus qu'aujourd'hui. Cette augmentation serait principalement absorbée par les régions moins développées, dont le nombre d'habitants s'établirait à 7,9 milliards en 2050, contre 5,4 milliards aujourd'hui. En revanche, la population des régions plus développées resterait la même, avec 1,2 milliard d'habitants.

En 2050, les 18 pays les plus peuplés seront les suivants :

Rank	Country	Population in 2000*	Population in 2050*
1	Inde	1071,44	1016,94
2	Chine	1295,18	1275,21
3	Etats-Unis	400,69	285
4	Russie	348,7	142,75
5	Indonésie	293,8	211,54
6	Nigeria	258,43	114,74
7	Bangladesh	254,6	137,95
8	Braz	232,14	171,79
9	Ethiopie	170,38	85,6
10	Rep. Dém. C. Congo	151,84	48,57
11	Mexique	140,23	98,93
12	Egypte	127,4	63,78
13	Philippines	126,36	75,71
14	Vietnam	117,69	78,14
15	Japon	109,72	127,03
16	Iran	106,48	65,44
17	Ouganda	103,25	23,49
18	Autriche	101,46	140,61

* En millions d'habitants. Source : UNFPA, 2004

...le Pakistan, l'Indonésie, le Bangladesh, l'Egypte et l'Iran, bien que parmi les plus peuplés, ne sauraient constituer des cibles potentielles pour des raisons d'interdiction religieuse évidentes.

On s'aperçoit que la zone Asie, qui est à l'heure actuelle déjà prééminente au niveau du nombre de ses habitants (60% de la population mondiale) sera un des principaux foyers de population (et de consommation ?) en 2050, de même que l'Afrique, c'est-à-dire des marchés encore peu approvisionnés en proportion par le « produit vin ».

Cependant, on peut d'ores et déjà considérer que le Pakistan, l'Indonésie, le Bangladesh, l'Egypte et l'Iran, bien que parmi les plus peuplés, ne sauraient constituer des cibles potentielles pour des raisons d'interdiction religieuse évidentes.

A ces deux premiers critères que sont la population et les interdictions religieuses, voire morales et sociales, il faut ajouter le facteur du développement économique. Le vin n'étant pas un produit de première nécessité, sa consommation est directement corrélée au niveau de développement économique des différentes zones. Selon l'étude de PWC, en prenant comme base 100 les USA, les pays les plus riches en 2050 seront les suivants :

Country (indices with US = 100)	GDP at market exchange rates in US \$ terms		GDP in PPP terms	
	2007	2050	2007	2050
US	100	100	100	100
Japan	32	19	28	19
China	23	129	51	129
Germany	22	14	20	14
UK	18	14	15	14
France	17	14	15	14
Italy	14	10	13	10
Canada	10	9	10	9
Spain	9	9	10	9
Brazil	8	26	15	26
Russia	8	17	17	17
India	7	58	22	58
Korea	7	8	9	8
Mexico	7	17	10	17
Australia	6	6	5	6
Turkey	5	10	5	10
Indonesia	3	17	7	17

Source : PricewaterhouseCoopers estimates (en utilisant les sources des Nations Unies), PricewaterhouseCoopers LLP - Mars 2008

D'après l'étude, le niveau de vie des pays d'Europe de l'Ouest devrait rester stable, tandis que celui des pays émergents connaîtrait un formidable essor. Parmi les plus fortes progressions, en prenant comme base 100 les USA et en tenant compte de la parité des pouvoirs d'achats, on note que le PIB de la Chine devrait passer de 51 à 129, celui





Selon les projections faites par l'IWSR pour le compte de Vinexpo sur la période 2008-2012, la consommation mondiale devrait connaître une croissance de 6% en volume.

du Brésil de 15 à 26, celui du Mexique de 10 à 17 et celui de l'Inde de 22 à 88. La Russie, les USA et le Canada devraient quant à eux se maintenir à leur niveau de richesse, tout comme l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni, alors que le Japon et l'Allemagne devraient voir leur richesse diminuer.

Ainsi commencent à se dessiner les grands potentiels du futur marché mondial du vin. D'autant plus que les affinités de chacun de ces pays avec le vin ne font aucun doute.

Selon les projections faites par l'IWSR pour le compte de Vinexpo sur la période 2008-2012, la consommation mondiale devrait connaître une croissance de 6% en volume. Toujours selon les chiffres donnés par l'IWSR, la consommation mondiale en 2012 aura donc augmenté de 14,07% (347,33 millions de caisses de 9 litres) par rapport à 2003, ce qui correspond à une année de production des USA, le 4ème producteur mondial.

En termes de valeur, cette hausse est encore plus marquée : +9% en 5ans et +24% en 10 ans, ce qui représentera un marché mondial de 166,117 milliards de dollars en 2012. L'étude confirme bien que cette croissance n'est plus tirée par les pays traditionnellement producteurs et consommateurs de vin, mais par l'apparition et le développement de nouveaux foyers de consommation. La France et l'Espagne, présents dans le top 10 des plus gros consommateurs, ont ainsi subi une baisse de leur

consommation respectivement de -8,69% et -9,06% sur 2003-2007, baisse qui devrait se confirmer sur 2008-2012, - 2,91% pour la France et -5,91% pour l'Espagne. A noter cependant que la décroissance de la consommation des Français aurait tendance à ralentir. L'Italie semble encore tirer son épingle du jeu avec une consommation à peu près stable ce qui lui a permis de passer au 1er rang mondial en 2007. Mais à l'horizon 2012, il n'en sera plus de même.

Sur la période 2003 – 2007, parmi les 10 pays les plus consommateurs, ceux qui ont soutenu le dynamisme du marché mondial ont été incontestablement les USA (+14,8 % de consommation) et le Royaume-Uni (+12,4% de consommation). De 2008 à 2012 les USA devraient continuer sur la même lancée (+ 11,90%) pour devenir le premier pays consommateur de vin devant l'Italie et la France. Le Royaume-Uni devrait en revanche connaître un ralentissement dans la progression de sa consommation (+5,95%), tout comme l'Allemagne (2% au lieu de 4%). Toutefois, 1% de croissance sur ces marchés représente des volumes conséquents. C'est pourquoi l'Allemagne et le Royaume-Uni devrait conserver en 2012 leur rang de 3ème et 4ème pays les plus consommateurs.

Mais sur ces deux mêmes périodes les plus forts taux de progression ont été et seront enregistrés par la Chine (+62,78% de 2003 à 2007 ; + 36,66% de 2008 à 2012) et



la Russie (+59,24% de 2003 à 2007 ; + 24,48% de 2008 à 2012), ce qui fait qu'à l'horizon 2012 la Chine et la Russie auront chacun dépassé l'Espagne en termes de volume de consommation et se placeront respectivement au 8ème et

... selon IWSR, le Brésil est devenu le deuxième plus gros consommateur de vin d'Amérique latine (...) la consommation annuelle par habitant qui est actuellement de 2 litres, pourrait atteindre 9 litres en 2030...



La principale incertitude repose cependant sur l'Inde qui conserve toujours beaucoup d'obstacles à l'importation de vins étrangers, mais qui en parallèle est certainement le pays qui dispose du plus gros potentiel puisque destiné à devenir le pays le plus peuplé de la planète, avec une classe moyenne conséquente.

A l'horizon 2050, nous pouvons donc facilement penser que les grandes zones de consommation du vin dans le monde seront :

- La Chine et l'Inde qui pourraient entraîner les autres pays de l'Asie du Sud Est;
- Les Etats-Unis couplé au Canada ;
- Le Brésil couplé à l'Argentine et au Mexique ;
- L'Europe : les pays d'Europe latine dont la consommation se sera stabilisée, voire se sera renforcée, ainsi que l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Europe du Nord ;
- la Russie.

Pour terminer, il est essentiel de souligner qu'au-delà des chiffres, d'autres paramètres

7ème rang des plus gros pays consommateurs au monde derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Argentine.

Il faut également souligner que d'autres pays tels que le Brésil et le Canada qui sont encore « en milieu de tableau » connaissent des niveaux de performance très prometteurs. Toujours selon IWSR, le Brésil est devenu le deuxième plus gros consommateur de vin d'Amérique latine derrière l'Argentine avec 326 millions de litres en 2006 et la perspective de 369 millions de litres en 2011 (source : Wine Business International.com).

Une étude menée par l'institut du Vin Ibravin estime que la consommation annuelle par habitant qui est actuellement de 2 litres, pourrait atteindre 9 litres en 2030, ce qui ferait rentrer le pays parmi les 5 plus gros consommateurs de la planète. Pour ce qui est du Canada, c'est 580 millions de bouteilles qui seront débouchées en 2012, contre 479 aujourd'hui, soit une croissance 3 fois supérieure à celle de la demande mondiale.

Pour l'instant, ces nouveaux marchés sont encore très loin de la consommation par habitant des marchés matures comme la France par exemple. C'est pourquoi leur potentiel de croissance est énorme.

ont une influence sur la rapidité et le taux de pénétration du produit vin sur un marché et doivent impérativement être pris en compte pour conquérir de nouveaux amateurs :

- Quel est le rôle attribué à l'alimentation ? Est-ce qu'elle est perçue comme salutaire ou, comme c'est de plus en plus le cas, comme une source d'ennuis de santé ?
- Quel est le profil organoleptique des consommateurs asiatiques, russes, etc. (quel tanin, quelle amertume ? le degré de sucrosité) ? Quelles sont leurs occasions ou circonstances de consommation (au domicile ou à l'extérieur ? en dehors ou au cours des repas) ?
- Quelles sont les habitudes de consommation ? Boissons chaudes, froides, à température ambiante ?

Zones de production : vers une redistribution des cartes ?

3 zones de production semblent se dessiner à l'horizon 2050, chacune étant amenée à se trouver confrontée à des défis différents.

La France, l'Espagne et l'Italie, et plus généralement l'UE, qui sont au seuil d'une mutation importante puisque la nouvelle organisation commune de marché (OCM) adoptée en 2008 sera complètement effective au 1er août 2009.



En 10 ans, la Chine a vu la surface de son vignoble croître de 176,3% pour atteindre 500 000 hectares (6% du vignoble mondial), et sa production de 94,7%.

convergence des modèles semble vitale pour eux, en raison notamment de l'émergence d'un « Nouveau nouveau monde » du vin.

Le « Nouveau nouveau monde » sera celui des pays nouvellement producteurs, ou à nouveau producteurs, qu'il s'agisse d'acteurs de premier rang à vocation mondiale car dotés d'un fort potentiel comme la Chine, l'Inde, le Brésil ou d'acteurs de second rang à vocation locale et régionale tels que certains pays de l'Europe de l'Est (Bulgarie, Géorgie, Hongrie, Ukraine...) ou du pourtour méditerranéen (Algérie, Liban, Maroc, Tunisie ou bien la Turquie).

Le « Nouveau Nouveau monde » : Un nouvel eldorado ?

Le réchauffement climatique va entraîner un élargissement des zones de production et va permettre à certains pays qui n'en avaient pas la capacité, de produire des raisins et du vin. Les évolutions technologiques en matière viticulture vont par ailleurs donner la possibilité de l'adapter aux spécificités des climats, des sols et d'en maîtriser la plupart des aléas. Enfin, le nouveau modèle économique qui devrait amener à une globalisation plus marquée et la possible existence de « multinationales » du vin, pourrait se développer sur la possibilité d'installer dans de nombreux pays des sortes d'usines à raisin ou à vin.

Deux catégories de pays méritent toutefois d'être distinguées. La première est celle des futurs géants du vin que vont devenir la Chine, le Brésil et probablement l'Inde. La seconde est celle des pays qui disposent de potentialités différentes et plus réduites mais qui seront à même de cibler un marché régional, d'occuper des niches voire même de servir de zone d'approvisionnement relais.

Les futurs géants du vin

Elaborée avec entre autres objectifs celui de clarifier l'offre européenne, cette nouvelle OCM devrait par définition apporter une certaine homogénéité entre les différents pays producteurs, ce qui risque d'accroître la concurrence entre eux. Par ailleurs, il est probable que les évolutions climatiques viennent perturber cette construction et que ce nouveau cadre réglementaire résultat de longues négociations entre Etats membres ne soit rapidement plus adapté aux révolutions que le monde du vin s'apprête à connaître.

De son côté, le « Nouveau monde » (USA, Australie, Afrique du Sud ...) qui symbolisait ces 20 dernières années, la réussite d'une conception nouvelle du vin, avec moins de contraintes et plus d'innovations, se voit contraint de rationaliser sa production et de se rapprocher d'un modèle proche des pays traditionnellement producteurs. Cette

Se retrouvent dans cette catégorie des pays aux caractéristiques similaires. Développant peu à peu leur production viticole avec l'ambition et le potentiel pour occuper les premières places mondiales d'ici quelques années, ils devraient être les premiers et principaux bénéficiaires de la conjonction des 3 facteurs qui vont bouleverser le système productif mondial (cf. ci-dessus).

En 10 ans, la Chine a vu la surface de son vignoble croître de 176,3% pour atteindre 500 000 hectares (6% du vignoble mondial), et sa production de 94,7%. Cela fait d'elle le 5ème vignoble du monde en 2007 et le 6ème producteur de vin en 2008. Dans le même temps, ses exportations ont augmenté de manière considérable : + 500% en valeur et + 232% en volume entre 2005 et 2007. On imagine assez bien le chemin parcouru par la Chine quand on sait que la production annuelle moyenne est passée de 2,734

millions d'hectolitres sur la période 1986-90 à 12 millions d'hectolitre en 2005. A l'heure actuelle, la Chine possède 10 principales régions vitivinicoles, chacune disposant de configurations géographiques et climatiques différentes. En 2050, les progrès scientifiques et les changements climatiques aidant, la Chine sera donc capable de produire des volumes de raisin et/ou de vins extrêmement conséquents. En s'appuyant le cas échéant sur le concours de spécialistes étrangers, elle produira également des vins de bien meilleur qualité que ses productions actuelles qui servent à fournir 90% de la demande locale. En témoigne l'exemple du Château Lafite qui a annoncé récemment son intention de produire un grand cru en Chine dans la péninsule du Shandong (Est). Les régions de ShiHeZi et de XinJiang qui possèdent des conditions naturelles indéniables puisqu'elles jouissent d'un climat doux, d'une pluviométrie modérée et d'un sol fertile, sans polluant sont également propices à la production de très bons vins. Actuellement, le pays dispose de 4 principaux acteurs : Changyu qui détient 20% de part de marché, Great Wall (17,3%), Tonghua (14%) et Dynasty (10%), même si pour le moment les opérateurs chinois se limitent principalement à leur région, et notamment au Japon (75% des exportations).

Le Brésil dispose lui aussi d'énormes ressources en terres cultivables, ce qui lui confère un beau potentiel. En 2007, le vignoble brésilien s'étendait sur 88 000 hectares, ce qui représente une progression de 20,6% par rapport à 2007. La production s'élève de son côté à 217 millions de litres, ce qui classe le pays au 15ème rang des producteurs mondiaux. Ses exportations restent encore assez faibles et n'atteignent pour l'heure actuelle que 3,5 millions de litres. Pourtant le Brésil qui cultive seulement 6% de ses terres apparaît comme un concurrent sérieux, notamment

L'Inde est avec la Chine le pays qui a le plus d'aptitude à élaborer des vins de qualités, capables d'occuper la catégorie « premium » (20% de sa production).



l'état du Rio Grande do Sul qui produit 90% du volume national. Il peut également profiter des contraintes réglementaires très limitées. Ainsi, un système d'irrigation perfectionné dans la région désertique de Sao Francisco River Valley permet d'accroître la production locale chaque année malgré des conditions très difficiles pour la vigne. Tout comme l'Australie qui dispose de la « winemakers federation of Australia » capable d'établir des plans engageant la profession, le Brésil s'est doté en 2004 de son premier consortium de vin (« Wines from Brazil »). Ainsi, alors que les exportations brésiliennes n'avaient cessé de chuter pendant des années, la tendance est aujourd'hui à la hausse (+ 30% en valeur entre 2005 et 2007).

En Inde, la production n'en est qu'à ses balbutiements. En effet, son vignoble, d'une taille de 60 000 hectares en 2007 a connu une augmentation de 65% en 10 ans. Sur les 50 vignobles existants, la moitié a été plantée durant les toutes dernières années. Ils se répartissent sur 3 régions de la Côte Ouest. Mais de nouvelles zones sont à présent en cours de plantation. L'Inde est avec la Chine le pays qui a le plus d'aptitude à élaborer des vins de qualités, capables d'occuper la catégorie « premium » (20% de sa production). Ses vins sont d'ailleurs de plus en plus connus au niveau international. En atteste le fait que les exportations de vins indiens progressent plus rapidement en valeur qu'en volume. Les principaux acteurs du marché sont Château Indage qui assure 40% de la production indienne (3,6 millions de litres), Sula Vineyards (25%, 2,4 millions de litres) et Grover Vineyards (15%, 1,2 millions de litres). Ainsi à l'avenir, l'Inde sera capable de commercialiser des vins de qualités concurrençant les hauts standards que l'on retrouve dans d'autres contrées plus « expérimentées ».

De plus, le climat chaud et humide qui règne sur le pays permet aux viticulteurs d'effectuer deux vendanges par an, ce qui leur permettra d'être très compétitifs en termes de volume.



.....**Les acteurs de second rang**

A côté de la Chine, du Brésil et de l'Inde au potentiel exponentiel, on retrouvera des pays qui ne pourront certes pas rivaliser avec ces géants, mais qui feront à coup sûr valoir leurs atouts. Parmi eux, certains seront spécialisés dans la culture du raisin en grande quantité afin de le vendre à d'autres nations ou à de grosses multinationales qui se chargeront de le transformer en vin, et d'autres produiront du vin.

...la Turquie est le 5ème plus gros producteur mondial de raisin.

Avec 3,5 à 4,1 millions de tonnes de raisin produites chaque année, la Turquie est le 5ème plus gros producteur mondial de raisin. Même si cette production est pour l'instant destinée principalement au commerce de raisins secs, on peut imaginer que d'ici quelques années, les raisins turcs pourraient constituer une matière première indispensable à bon nombre de pays désireux de faire du vin. Il pourrait en être de même pour l'Iran qui a produit en 2005 pas moins de 2,9 millions de tonnes de raisins. C'est ainsi qu'à l'avenir, des pays au profil similaire seront à même de dégager la matière première nécessaire aux pays qui en seront dépourvus, ou aux multinationales qui voudront assurer leur approvisionnement.



Les pays d'Afrique du nord et le Liban jouissent d'une longue tradition viticole qui peut remonter jusqu'à la période romaine. Leurs productions de vin sont encore marginale et ne viendront pas concurrencer celles des pays traditionnels ou du « nouveau monde » mais, en s'affranchissant des contraintes de production des zones traditionnelles et en s'appuyant sur l'innovation technologique pour faire face au réchauffement climatique, elles pourraient se renforcer du fait :

- de l'existence de marchés de niche en Europe pour leurs vins très typés ;
- du développement du tourisme ;
- de la nécessité pour des opérateurs étrangers de diversifier leurs sources d'approvisionnement, leurs zones de production, les plus proches étant naturellement les Français, les Italiens et les Espagnols.

Bénéficiant d'un formidable débouché historique de par leur proximité géographique avec la Russie et jouissant à la fois de vignobles relativement importants, de cépages spécifiques et d'une tradition ancestrale de la viticulture, voire même millénaire, la Bulgarie, la Géorgie et l'Ukraine ont les atouts pour développer un secteur vin ambitieux et sont des « terres » pour les opérateurs internationaux, même si des investissements très importants vont être nécessaires pour moderniser leurs filières.

La Bulgarie a produit 1,54 millions d'hectolitres en 2006, dont le tiers a été exporté en grande partie vers la Russie et la Pologne. Quant à l'Ukraine, sa production en 2008 a été la plus forte depuis 1991 avec 2,09 millions d'hectolitres, ce qui a représenté la plus forte production depuis 1991, en hausse de 170 000 hectolitres par rapport à 2007. A l'export, les ventes de vin ukrainien ont augmenté en volume et en valeur, passant de 170 000 hectolitres à 250 000 hectolitres. Le cas de la Géorgie est actuellement très particulier puisque l'embargo russe en place depuis 2006 met en péril toute la filière vitivinicole géorgienne alors que c'est prêt de 12 millions de bouteilles de vin géorgien qui était écoulée chaque année sur le marché russe avant cette décision. Mais le potentiel est là et l'embargo sera bien levé un jour.

Les grands groupes ne s'y sont pas trompés. C'est ainsi que le groupe Campari vient d'acquérir début 2009 son premier actif dans les pays de la CEI en achetant l'usine de vins de « champanskoe » prêt d'Odessa dont la capacité de production s'élève à 15 millions de bouteilles par an et qui possède 16 marques commerciales. Quant à Pernod-Ricard, il est propriétaire depuis déjà plusieurs années de Georgian Wine & Spirits.

Mais ces trois pays resteront ancrés à leur zone de chalandise traditionnelle que sont la Russie et tous les pays de la CEI, c'est-à-dire à l'ex-URSS. L'Europe de l'Ouest n'est pas encore prête à accueillir ces vins. La concurrence entre vins français, italiens, espagnols, chiliens ou californiens y est déjà trop forte pour accepter des vins de moindre réputation.

De son côté, la Hongrie qui jouit également d'une tradition vinicole assez longue, se remet doucement d'une période de « sommeil viticole » de 40 ans. Aujourd'hui les terres où la vigne est cultivée s'étendent sur 93 000 hectares qui fournissent en moyenne entre 3,5 et 4,5 millions d'hectolitres par an. Les Hongrois recommandent à consommer du vin à un niveau assez élevé puisqu'il atteint 30 à 32 L par an. Les vins hongrois peuvent s'avérer de grande qualité, la preuve en est les nombreuses médailles que certains ont glané lors de concours à Londres, Bordeaux, New-York... La Hongrie va donc certainement s'attacher essentiellement à renforcer sa filière, à valoriser la spécificité de son offre, et à consolider sa présence commerciale sur ses marchés de niche en Europe et hors Europe.

Interview de M. James de Roany, Président de la commission Vins & Spiritueux des Comité national des conseillers du commerce extérieur

..... *Agroligne : En 2009, la France est redevenue le premier producteur mondial de vin pourtant elle peine toujours à exporter. Quelles sont les raisons de ces difficultés ?*

James de Roany : Ce sont les petites rivières qui font les grands ruisseaux et qui finissent par faire un fleuve formidable. Les vins et spiritueux français sont le 2ème contributeur à la balance du commerce extérieur de la France, juste derrière l'aéronautique. Ce système fonctionne bien, c'est donc le côté positif.

Le côté négatif, c'est que n'ayant pas de grandes marques de vins (j'oppose la notion de marques telles que Mouton-Cadet, Duboeuf... aux domaines et châteaux), nous sommes quasiment absents de la grande distribution mondiale et notamment anglo-saxonne et allemande. Nous ne sommes pas dedans car nous ne répondons pas à leurs critères et de ce fait, nous laissons le champs libre au nouveau monde. Dans l'ancien monde des pays comme l'Espagne et l'Italie ont mieux réagi que nous, puisque nous sommes seulement sur la troisième marche du podium des fournisseurs européens de marques à la grande distribution internationale.

Le second axe de réponse concerne particulièrement les marchés anglo-saxons et américains (ce dernier est d'ailleurs devenu le premier marché de consommation mondial devant la France). En effet, on constate que les consommateurs anglo-saxons sont un peu lassés des grandes marques internationales et on ressent un regain d'intérêt pour le terroir et donc l'ancien monde. Les acheteurs américains sont en train de s'intéresser à ça et bien entendu la France est plutôt bien lotie.

Ce retour vers la notion de Terroir est parallèle avec une forme de ras le bol pour certaines grandes marques internationales trop marquetées, et en particulier en Australie,



« Ce retour vers la notion de Terroir est parallèle avec une forme de ras le bol pour certaines grandes marques internationales trop marquetées... »

avec par exemple l'effondrement de Yellow Tail qui aura connu un succès pharamineux mais de très courte durée. On voit donc les exportations australiennes s'effondrer en ce moment et comme le consommateur américain consomme toujours autant, il revient vers le vin de terroir.

Agroligne : Doit-on s'inquiéter de l'arrivée de nouveaux géants dans la production, tels que la chine, l'inde ou le Brésil ?

James de Roany : On doit en effet s'inquiéter de ce « Nouveau nouveau monde » (notion que nous avons inventé avec Peter Hayes, ancien Président de l'OIV), mais pas autant que nos confrères du Nouveau monde dont l'ancrage « terroir » est restreint voire inexistant.

C'est notre chance dans cette évolution, une forme d'heureux retour de balancier : développer des marques ancrées, enracinées dans le terroir. Aujourd'hui, la plupart

des grandes marques mondiales (en particulier les australiennes), pourraient être délocalisées car leur ancrage géographique est faible voire inexistant. Elles pourraient être « déménagées », délocalisées comme d'autres biens de consommation (véhicules, habillement...).

Ces grandes marques australiennes hyper marquetées ne sont pas vraiment identifiées comme australiennes et leurs propriétaires (souvent de grands groupes brassicoles pratiquant déjà la délocalisation) pourraient décider à l'avenir pour des raisons économiques de transférer leurs productions dans les pays du « Nouveau monde ». On ne pourra jamais délocaliser Bordeaux ou la Vallée du Rhône mais on peut déménager une marque. Les gens du Nouveau monde sont donc très inquiets et ont tendance du coup à développer des notions de territoire/terroirs et donc à afficher l'origine de leurs vins.

De notre côté, en Europe, en parallèle, on se dit qu'il faudrait qu'on ait des marques pour investir la grande distribution mondiale en offrant aux consommateurs ce qu'ils attendent, à savoir être rassurés. La marque quand on la connaît rassure et sécurise. Elle tient ce qu'en marketing on appelle une « promesse » avec une qualité régulière et une sécurité sanitaire normée. Cela rassure le nouveau consommateur dont la culture vin est souvent nouvelle et minimum et qui recherche de la simplicité.

On remarque donc une forme de convergence des modèles entre l'ancien et le Nouveau monde qui est plutôt en faveur de l'ancien monde dont les acquits terroirs sont historiques.

L'émergence du « Nouveau monde » est donc plus une menace pour le Nouveau monde que pour nous mais il faut tout de même rester vigilant.

D'autre part, avec le réchauffement climatique, les consommateurs s'intéressent de plus en plus à la notion de bilan carbone et à un moment ou à un autre, les consommateurs exigeront de connaître l'empreinte carbone de leur achats en rayon. On commence déjà à avoir des producteurs néo-zélandais qui disent aux distributeurs britanniques que de « faire venir du vin en bateau de Nouvelle-Zélande consomme moins de carbone que de faire monter un camion de la Vallée du Rhône »...

Il y a également de nouveaux mouvements de consommateurs aux Etats-Unis qui disent par exemple : « moi je n'achète pas de produits qui viennent de plus de 200 miles de chez moi », ou encore Tesco en Angleterre qui lance : « je suis votre épicer local ». Il faut donc qu'en face, ils justifient leur positionnement et qu'ils trouvent des approvisionnements locaux pour consommer moins de carbone.

« Pour le Maroc et la Tunisie, du moment où ils arrivent à organiser leur irrigation, il n'y a aucun doute concernant leur possibilité de réussite. »

De la même manière, les consommateurs finiront par se poser la question de savoir s'il est raisonnable de faire voyager à travers la planète des vins embouteillés avec le coût carbone que représente le déplacement de toutes les matières sèches (bouteilles en verre, cartons...) On peut donc imaginer par exemple que les consommateurs chinois préféreront un jour acheter des vins embouteillés en Chine. On peut même envisager de déplacer que des vins concentrés (les chinois ont d'ailleurs déjà commencé et achètent déjà des moûts en Espagne). Ce sont donc des nouvelles tendances qui sont en train d'apparaître et auxquelles il faut se préparer en se rappelant que dans notre filière, la plus grande partie de la valeur-ajoutée se fait à proximité du consommateur final. Il faut y prendre garde. Vendre du vrac est moins générateur de marges que de vendre des vins en bouteilles !

Agroligne : Des pays comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie ou la Turquie ont-ils une carte à jouer à l'échelle mondiale ou du moins régionale ?

James de Roany : Je considère qu'en deuxième rang, la Turquie fait partie de ce « Nouveau monde ». Certains pays d'Europe de l'est qui ont des contacts avec la méditerranée ou la mer noire ont également des capacités de production considérables tout en étant à proximité de marchés en fort développement.

La seule limite à valider selon les pays et les secteurs, c'est la disponibilité de l'eau. Mais si ils ont des montagnes ou une bonne pluviométrie, et que l'approvisionnement en eau n'est pas menacé, ils ont bien entendu leur carte à jouer. La Turquie par exemple, produit tellement de raisins secs et de raisins de table qu'elle arrive rapidement derrière le Brésil, l'Inde et la Chine pour pouvoir fournir des quantités importantes de vins.

Pour le Maroc et la Tunisie, du moment où ils arrivent à organiser leur irrigation, il n'y a aucun doute concernant leur possibilité de réussite. Ils ont d'ailleurs déjà prouvé leur capacité à faire du bon vin. En plus, ils sont à proximité de gros marchés de consommation, à commencer par l'Europe. L'Europe de l'est est aussi un gros marché en renaissance qui n'est pas très loin et également très accessible.

Agroligne : Souhaitez-vous ajouter un mot ?

James de Roany : Dans notre étude prospective, nous ne prétendons pas faire des prédictions. Quand on fait de la prospective, on s'attèle à mesurer « le champs des possibles ». On prétend juste faire réfléchir la filière pour qu'elle se pose les bonnes questions. Vos lecteurs pourront alors prendre les positions qui leur paraissent les mieux adaptées... Une chose est sûre les bouleversements à venir seront considérables. Mieux vaut les avoir anticipés !

Interview de M. Omar Aouad, Directeur Général des **CELLIERS DE MEKNÈS**

..... **Agroligne** : *Pouvez-vous nous présenter votre société Les Celliers de Meknès et l'ASPRAM dont vous faites partie ?*

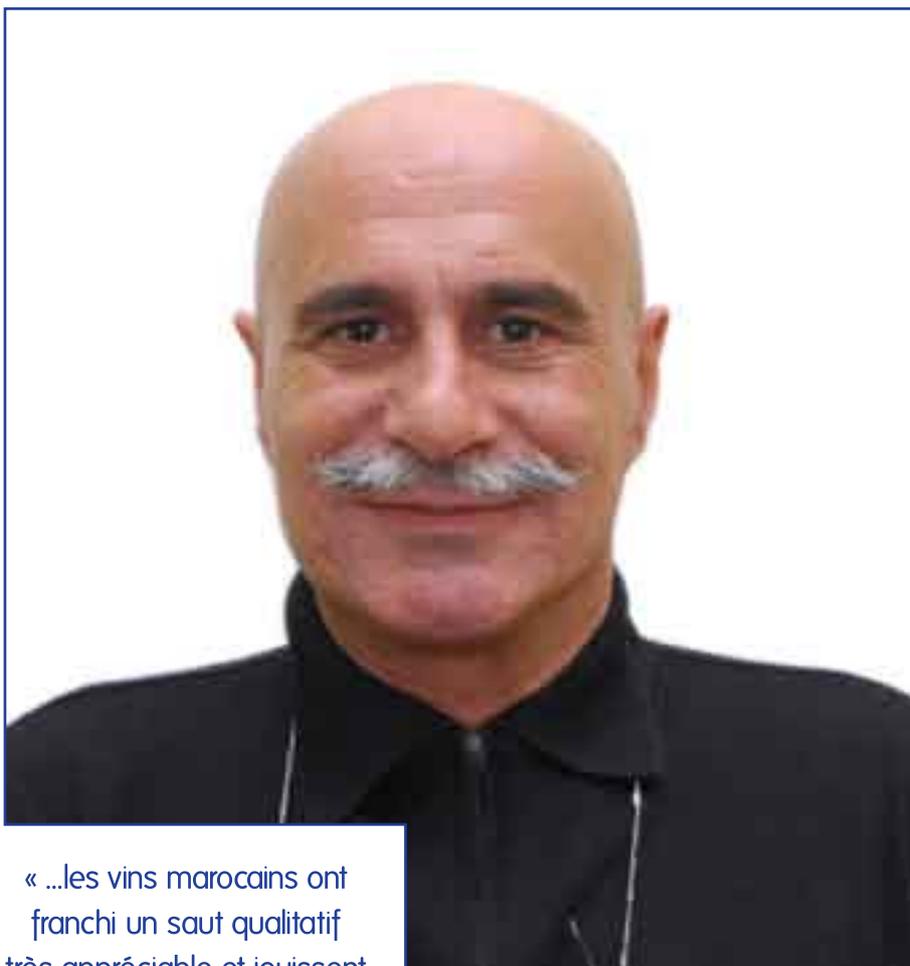
Omar Aouad : Les Celliers de Meknès est une société à vocation exclusivement viti-vinicole qui bénéficie d'une totale intégration verticale de sa filière. En amont et via 5 filiales viticoles, la société exploite près de 2.500 hectares répartis sur plusieurs régions et terroirs au Maroc, dont la diversité est aussi synonyme de richesse.

Parmi les Appellations les plus réputées, figurent les A.O.G. GUERROUANE et BENI M'TIR et, depuis 1998, l'A.O.C. Les Coteaux de l'Atlas. Il s'agit de la première et seule A.O.C. à ce jour au Maroc, au sein de laquelle des parcelles ont été classées « Grand Cru ». Les Celliers de Meknès, c'est aussi des installations et des équipements à la pointe de la technologie, à l'image du Château ROSLANE. La société a été précurseur dans son domaine d'activité et à l'ambition de rivaliser avec les meilleurs vins du pourtour méditerranéen.

Quant à l'A.S.P.R.A.M., il s'agit d'une association qui regroupe l'écrasante majorité des professionnels du secteur, à savoir les vigneron, les vinificateurs et les négociants. Cette association présidée par Monsieur Brahim ZNIBER, existe depuis 1957 et a vocation à représenter ses membres dont elle défend les intérêts communs et transverses.

Agroligne : *Pourriez-vous nous faire un état des lieux du marché des vins au Maroc ?*

Omar Aouad : Outre Les Celliers de Meknès, leader du marché, il existe d'autres opérateurs au Maroc, parmi lesquels CASTEL, VININVEST, THALVIN et VAL D'ARGAN.



« ...les vins marocains ont franchi un saut qualitatif très appréciable et jouissent dorénavant d'une bonne réputation internationale. »

Depuis une vingtaine d'années et à la faveur d'investissements massifs réalisés par la profession (reconversion variétale, modernisation des outils de vinification et de conditionnement,...), les vins marocains ont franchi un saut qualitatif très appréciable et jouissent dorénavant d'une bonne réputation internationale.

Malheureusement, le secteur est très fortement fiscalisé, les taxes intérieures de consommation (T.I.C.) venant de surcroît de connaître une hausse de 50% depuis le 1er Janvier 2010. Pourtant de toutes les boissons alcoolisées,

c'est la seule pouvant revendiquer une très forte valeur ajoutée locale, étant entendu qu'il s'agit à la base d'une activité agricole. La consommation per capita reste très faible (près d'un litre par habitant et par an).

Agroligne : Comment se positionne Les Celliers de Meknès sur ce marché et aussi sur le plan méditerranéen ?

Omar Aouad : Ainsi que je l'ai souligné précédemment, Les Celliers de Meknès est leader sur le marché national. C'est également le plus gros opérateur du sud du bassin méditerranéen.

Il est néanmoins impossible de rivaliser avec des origines méditerranéennes telles l'Espagne, la France ou l'Italie. Celles-ci bénéficient non seulement d'aides multiformes, qui tendent à induire de fortes distorsions concurrentielles, mais également de la « profondeur » de leur marché intérieur qui leur confère de grandes économies d'échelles.

Ceci étant, j'estime que Les Celliers de Meknès a atteint une taille critique suffisante pour affronter la compétition mondiale dans de bonnes conditions.

Agroligne : Le Maroc étant un pays de religion musulmane, cela a-t-il un impact sur le marché et son évolution ?

Omar Aouad : Il me paraît évident et naturel que le contexte socioculturel impacte le marché et son évolution. A titre d'illustration la consommation per capita en France avoisine 55 litres par an tandis que les points de vente se comptent par centaines de milliers (contre moins de 3.000 au Maroc). En tout état de cause, le secteur organisé est extrêmement encadré et réglementé au Maroc. Un bémol cependant : le secteur informel, qui se nourrit des fortes pressions fiscales que supporte le secteur structuré.

Agroligne : De quoi se compose la production nationale ? La production marocaine est-elle destinée uniquement à l'export ?

Omar Aouad : La région de Meknès / El Hajeb concentre près de 60% de la production nationale, le reste se répartissant entre la région de Khemisset/Tiflet et la bande atlantique allant de Larache à Essaouira. Les rendements sont inégaux d'une propriété à l'autre et d'une région à l'autre, selon les disponibilités hydriques (52% des vignobles bénéficient d'appoint hydrique).

Les vins rouges restent prédominants (75%) mais les vins rosés (18%) et les vins blancs (5%) reprennent des « couleurs », à l'instar d'ailleurs d'une tendance mondiale.

Sur une production moyenne de 400.000 hectolitres annuellement, 25% est exporté principalement vers la France, mais aussi le Benelux, la G.B, la Scandinavie, les U.S.A, La Chine, le Japon, le Sénégal...

A mon avis, le Maroc n'a pas nécessairement vocation à devenir un opérateur majeur sur l'échiquier international, mais à produire des vins d'excellente facture susceptibles de se positionner avantageusement sur plusieurs niches de marché.

Agroligne : Il y a sur le marché local plusieurs vins d'origine étrangère. Cela constitue-t-il une réelle concurrence pour la production locale ?

Omar Aouad : Depuis plus de deux décennies, le Maroc a fait le choix irrévocable d'une économie ouverte. Les vins de quasiment toutes les origines sont disponibles sur le marché intérieur. Le taux de pénétration des vins étrangers est déjà de 5% (contre 2% en France et moins de 1% en Espagne).

L'Union Européenne commence à bénéficier de contingents tarifaires à droits réduits qui boostent leur compétitivité.

A mes yeux toutefois, c'est moins le régime d'accès qui pose problème que les soutiens dont continuent à bénéficier les producteurs communautaires. Ces soutiens ne vont d'ailleurs pas uniquement aux vigneron mais à toute la filière.

Je n'ignore pas les souffrances qu'endurent beaucoup de vignerons européens, particulièrement français. Il me semble cependant que nous devrions tous ensemble tendre vers une « vérité des prix », les cours actuels de certaines catégories de vins étant scandaleusement bas.

Agroligne : Souhaitez-vous ajouter un mot ?

Omar Aouad : Je voudrais remercier Agroligne / ESS des efforts qu'ils déploient pour rapprocher les opérateurs méditerranéens et promouvoir le commerce entre eux. Même si nous produisons peu ou prou la même chose, la diversité de nos terroirs et de nos expériences élargit la palette de notre offre commune.



« Les Celliers de Meknès est leader sur le marché national. C'est également le plus gros opérateur du sud du bassin méditerranéen. (...) j'estime que Les Celliers de Meknès a atteint une taille critique suffisante pour affronter la compétition mondiale dans de bonnes conditions. »

www.vinisud.com

22-23-24 février
2010

VINISUD

Montpellier

Le Salon international des
Vins et Spiritueux Méditerranéens

- › 33 000 Visiteurs internationaux
- › 1 650 Exposants

Reservé aux professionnels

Tél. : +33 (0)14186 4129 • E-mail : vinisud@adhes.com • www.vinisud.com



QUIZ...

Les entreprises vous parlent d'elles



KHODJA & CO - ALGÉRIE

Riche d'un savoir-faire millénaire et d'un patrimoine oléicole considérable, la Kabylie se hisse au rang des premiers oléiculteurs à travers l'histoire.



S.N.C. KHODJA & CO.

Les Établissements KHO-DJA & CO sont situés au cœur de cette région mythique et ont bâti au fil des ans, une tradition de bon goût et de qualité non seulement de produit mais aussi de service.

Nous mettons tous nos atouts pour faire émerger conjointement un terroir et des variétés aboutissant à l'élaboration de divers produits transformés valorisés par des stratégies d'appellation d'origine.

La direction de l'entreprise utilise les principes et les lignes de conduite qui sont au cœur de notre organisation et qui en façonnent la stratégie et les actions de tous ceux et de toutes celles qui en font partie.

La mission de notre entreprise est d'être le fournisseur de choix des produits issus du terroir en allant au-delà des attentes du consommateur.

MAGRI ÉLEVAGE - MAROC

Votre partenaire privilégié dans l'importation du bétail, du matériel d'élevage et de traite...



Dans le cadre du Plan Maroc Vert, MAGRI ÉLEVAGE a décidé de mettre son savoir faire au service des coopératives et de ses clients

éleveurs en mettant à leurs dispositions les outils pour :

- Améliorer la productivité laitière, et ce par l'incitation à l'utilisation de la meilleure génétique ;
- Améliorer le niveau génétique du cheptel bovin en introduisant de la nouvelle génétique au niveau des élevages ;
- Aider à la mécanisation des élevages en apportant les équipements nécessaires aux activités des éleveurs ;
- Renforcer et sensibiliser les éleveurs aux aspects de la rentabilité de leurs élevages ;
- Des conventions de partenariat entre des structures Hollandaises et Marocaines pour le développement du secteur de l'agro-alimentaire (fabrication du fromage), en cours de réalisation.

LES CRÉMERIES GOURMANDES - ALGÉRIE

Les crémeries gourmandes est une EURL au capital de 100 000 DA, spécialisée dans la fabrication de fromages ; elle se situe dans la localité de Birtouta à 20 km d'Alger.



L'entreprise est créée et dirigée par un jeune diplômé de l'Institut national agronomique, spécialisé dans les technologies agroalimentaire en 2005.

L'entreprise produit deux marques commerciales dans le domaine du fromage fondu : YANI et WILLY et deux autres dans le domaine des pâtes molles : camembert HANDIS et brie SIDI EL MEKHFI.

Le souci des crémeries gourmandes c'est la recherche et le développement de nouvelles recettes de fromages et de préparations alimentaires qui répondent aux besoins du marché Algérien.

PÂTURAGES D'ALGÉRIE

En 1998 notre société portait le nom de « LA MONTAGNARDE » et était implantée à 1200 m d'altitude en Kabylie. Nous avons alors fait le pari de fabriquer des produits de large consommation dans cette région enclavée du pays, à Ain El Hammam.



Mais face aux difficultés économiques et à un incendie, nous avons dû déménager en 2002 pour venir nous installer à Tizi Ouzou, où nous avons pris le nom de Pâturages d'Algérie.

Les fromages fabriqués dans les ateliers Pâturages d'Algérie allient savoir faire et goût raffiné. Les recettes sont élaborées avec les plus grands soins, par des maîtres-fromagers de renoms issus de grandes écoles de lait françaises rompus aux produits de terroir.

Nos produits : Fromage de fonte (fromage fondu, crème de gouda, crème de camembert), Fromage frais (tartinet aux fines herbe, à l'ail et aux crèmes d'olives, délice d'algérie, cheddar), Fromage à pâte molle (petit brie, cerisier, figuier, brie galette).

Algérie

La Caisse nationale de la mutualité agricole assure



La branche assurance de la Caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA) a lancé deux nouveaux produits d'assurance multipérils : l'un concerne la viticulture et l'autre l'oléiculture. Ces deux nouveaux produits d'assurance couvrent deux productions stratégiques «contre les principaux aléas climatiques auxquels elles sont exposées, notamment la grêle, le gel, le sirocco, les tempêtes et les inondations», a indiqué le secrétaire général de la CNMA-assurance, M. Cherif Benhabilès. Ils s'ajoutent aux autres produits mis déjà sur le marché par cette compagnie dans le cadre de son contrat «multirisques agricoles». M. Cherif Benhabilès a fait savoir, par ailleurs que la Caisse travaille actuellement sur un programme d'assurance agricole appelé «assurance récolte», censé contribuer à la promotion, au développement et à la valorisation de l'agriculture en garantissant les rendements. Une réflexion sur un mécanisme d'assurance appelé «micro assurance» destiné au monde rural est également en cours, ajoute ce responsable, soulignant que ce produit va aider les populations rurales à pérenniser leurs activités, à améliorer leur sécurité alimentaire et prendre en charge même leur sécurité sociale.

Un complexe laitier bientôt opérationnel à Bechar



Le projet de complexe laitier de Bechar, a atteint un taux de 92% d'avancement de ses travaux et le complexe devrait entrer en exploitation au début du second semestre 2010 selon le responsable de cet investissement privé. Le projet, d'un coût de 230 millions DA, prévoit une capacité de production annuelle d'1 million de litre de lait (conditionné en sachets) mais aussi la production de nombreux produits dérivés (petit lait, beurre, Smen).

Source : www.aps.dz

Groupe Tonic emballage : Confirmation de la mise en faillite de 10 filiales

La cour de Blida a confirmé, le 22 décembre dernier, la décision prise en juin 2009 par le tribunal de commerce

concernant la mise en faillite de dix sociétés sur les onze composant le groupe Tonic Emballage. Ce dernier compte faire un pourvoi en cassation auprès de la Cour suprême.

Source : <http://d-zentreprises.over-blog.com>

Maroc

Le marocain Pralinor se lance dans la franchise



Les Marocains ne font pas qu'importer de Chine. Il y a des entreprises marocaines qui y font aussi des affaires et florissantes en plus. C'est le cas de l'enseigne marocaine de chocolat Pralinor qui s'est installée à Shanghai.

Depuis son implantation, il y a trois années, Pralinor a ouvert quatre magasins à Shanghai, ce qui a nécessité un investissement de l'ordre de 500 000 DH. L'entreprise a récemment décidé de monter en puissance en développant, à l'image du modèle marocain, un réseau de franchise. Pour l'instant, les quatre points de vente appartiennent directement à Pralinor et sont gérés par des vendeurs qui perçoivent 20% du chiffre d'affaires réalisé en guise de rémunération. Pralinor reste discret sur le chiffre d'affaires, mais ne manque pas de souligner que l'activité progresse à un rythme soutenu.

Source : www.lavieeco.com

Taxe intérieure de consommation : les boissons vont trinquer

La nouvelle circulaire de l'Administration des douanes et impôts indirects, datée du 31 décembre 2009, jette un pavé dans la mare de la taxe intérieure de consommation (TIC).

Ainsi, les quotités appliquées à certains produits s'en trouvent largement modifiées. Pour toutes boissons alcoolisées confondues, le montant de la TIC est augmenté en moyenne de 70 à 105 DH/hl. Ce qui, pour l'un des plus grands grossistes, patron d'une centrale d'achats à Casablanca, fait la part belle aux contrebandiers. Surtout pour les alcools composés, « c'est un cadeau de début d'année au marché parallèle qui n'a jamais payé de taxe.



Raison de plus pour ne pas le faire maintenant ». Evidemment, pour pallier l'impact de la hausse de la TIC, les grossistes ont immédiatement répercuté sur le détaillant. Ainsi, les bières augmentent d'au moins 1 DH et les vins de 3,50 DH la bouteille.

Source : www.leconomiste.com

Tunisie

Bongrain et Délice s'associent en Tunisie



Après un investissement de 4 millions d'euros pour construire une unité de production fromagère, Délice lance un fromage frais commercialisé sous la marque Milkana. Cette nouvelle usine a été qualifiée d'usine dernière génération, renfermant tout le savoir-faire de Bongrain, avec qui Délice a signé une joint venture.

Le groupe Délice est un Groupe tunisien de l'industrie agroalimentaire qui opère essentiellement dans les produits laitiers. Le groupe a été créé en 1978, par son pionnier Mr. Meddeb. Dans les années 1990, le groupe noue un partenariat avec Danone. Aujourd'hui le groupe Délice possède neuf sociétés, six de production, une de distribution, ainsi qu'une société agricole et immobilière. Il est le leader incontesté du marché laitier, notamment grâce au rachat en 2005 de «Laino».

Source : www.blogagroalimentaire.com

Le groupe Ulysse lance une société oléicole



«ULYSSE Agro industries» est le dernier né du groupe Ulysse sous la forme d'une société anonyme d'un capital de 1 000 000 dinars, spécialisée dans la trituration des olives, l'extraction et le conditionnement de l'huile d'olive. Le projet huile d'olive d'Ulysse qui

a démarré en novembre 2006, entre dans le cadre du développement du pôle agroalimentaire au sein du groupe UTIC. Il se caractérise par l'intégration verticale de toute la filière de production d'huile d'olive conditionnée et comprendra trois composantes, à savoir la composante agricole avec la plantation d'oliveraies hyper-intensives, inten-

sives et semi-intensives, la composante agro-industrielle avec les différentes unités de trituration, de stockage et de conditionnement et la composante commerciale avec la création de marques propres avec des blends stables adaptés aux marchés cibles. Les premières plantations du projet sont situées au Centre-ouest de la Tunisie dans les gouvernorats de Gafsa et Sidi Bouzid.

Source : www.lemaghreb.dz.com

France

Emmi acquiert des participations minoritaires en France et en Italie



Emmi entre dans le capital de deux entreprises sur le marché-clé de l'Italie et sur le marché stratégique du fromage en France.

Avec l'acquisition d'une participation de 25% dans le spécialiste français de l'emballage fromager Diprola, connu sur le marché sous le nom de Schöpfer, Emmi conforte sa position sur le marché du fromage français. En Italie, Emmi renforce son positionnement grâce à une collaboration commerciale avec Venchiaredo, spécialiste du fromage frais et de la mozzarella.

Source : www.blogagroalimentaire.com

Danone acquiert 100% de Danone Clover en Afrique du Sud

Danone et le groupe Clover ont signé aujourd'hui un accord au terme duquel le groupe Clover s'engage à vendre à Danone la part du capital (45%) qu'il détenait dans leur filiale commune Danone Clover, pour un montant de 1 085 millions de Rands (près de 100 millions d'euros), payable en cash. A l'issue de cette opération, toujours soumise à des autorisations administratives, Danone détiendra 100% de la filiale, qui est le leader des produits laitiers frais en Afrique du Sud. Au-delà de l'aspect capitalistique, l'accord prévoit la poursuite de la collaboration entre les deux groupes à travers les services que Clover SA continuera à apporter dans les années à venir notamment dans le domaine des achats de lait et de la distribution.

Source : www.blogagroalimentaire.com



Professionnels de la filière vin et des métiers de bouche : connaissez vous vraiment le vin ?

Pour former tous ceux qui sont amenés à communiquer sur le vin en général et les produits qu'ils proposent à leurs clients en particulier, l'école du vin Ludivinum vient de créer le Certificat de compétence en œnologie.

Le Certificat de compétence en œnologie a pour but d'apporter aux professionnels ou futurs professionnels les connaissances indispensables pour comprendre le monde du vin et son fonctionnement, échanger avec les vignerons, techniciens et les différents acteurs de la filière, savoir déguster et décrypter le langage du vin, communiquer sur les caractéristiques d'un vin.

Cette formation s'adresse aux responsables et salariés des entreprises de la filière vin qui n'ont pas reçu de formation initiale sur ce complexe, vaste mais passionnant produit qu'est le vin. Elle s'adresse également aux personnels des restaurants, bars à vin, cavistes et entreprises de la distribution.

D'une durée de 77 heures, soit 11 journées, la formation permet aux participants d'apprendre la dégustation des vins, l'œnologie et l'élaboration des vins, les fondamentaux de culture de la vigne et les cépages, l'économie et la réglementation de la filière vin, la conservation, le service et les accords mets et vins, les caractéristiques des vignobles de France et des vins qui en sont issus.

Les thèmes abordés et leur complémentarité permettent d'acquérir une connaissance précise et approfondie du monde du vin et de son évolution.

...la formation permet aux participants d'apprendre la dégustation des vins, l'œnologie et l'élaboration des vins...



L'animateur du Certificat de compétence en œnologie, Bernard Bruzac, est ingénieur agronome spécialisé en viticulture-œnologie et titulaire du Diplôme National d'Oenologue.

Professionnel du vin depuis 22 ans, comme œnologue-conseil puis responsable production et qualité pour de grandes entreprises de la filière vitivinicole, il exerce comme formateur depuis 2002.

►► Plus d'infos sur www.ludivinum.com

Alimentaria 2010

Salon International de l'Alimentation et des Boissons

Barcelone. Espagne

22 - 26 Mars

Fira de Barcelona

Gran Via

Economisez 70% en achetant
votre entrée on-line
www.alimentaria-bcn.com

Alimentaria  Exhibitions

FIRA DE BARCELONA & REED EXHIBITIONS JOINT VENTURE
www.alimentaria-bcn.com

Alimentaria 2010 : centre d'affaires international et plate-forme exceptionnelle pour les marques

En accueillant, du 22 au 26 mars 2010, Alimentaria, le Salon International de l'Alimentation et des Boissons, Barcelone sera une nouvelle fois la capitale mondiale de l'alimentation. Pour cette nouvelle édition, la dix-huitième, le salon aura lieu dans un seul et même endroit, l'enceinte de Gran Vía de Fira de Barcelone. L'occasion pour Alimentaria de réaffirmer sa place de salon leader dans le secteur agro-alimentaire espagnol, de figurer de nouveau parmi les rendez-vous incontournables dans ce domaine au niveau international, et de se constituer en véritable manifeste en faveur des marques et de leurs caractéristiques.

L'un des aspects les plus novateurs est qu'Alimentaria 2010 centralisera toute son offre commerciale et ses activités dans les pavillons d'une seule et même enceinte : celle de Gran Vía de Fira de Barcelone. Selon les prévisions de l'organisation, Alimentaria 2010 s'attend à recevoir près de 5 000 entreprises et quelques 150 000 professionnels, sur une surface d'exposition totale de 94 500 m².

► Une participation internationale plus importante

Dans un souci d'obtenir un taux de participation plus élevé et de renforcer son influence en dehors de l'Espagne, Alimentaria 2010 a augmenté de 30% son budget relatif à la promotion internationale par rapport à l'édition antérieure. La preuve en est que 30% des entreprises participantes sont étrangères et 20% des visiteurs proviennent également de l'étranger. Avec ces chiffres, Alimentaria se consolide en tant qu'un des principaux salons de l'alimentation et des boissons dans le monde. Pour sa prochaine édition, Alimentaria rassemblera près de 1 500 exposants internationaux de 75 pays et 33 000 visiteurs provenant de l'extérieur.

► Innoval 2010

C'est dans ce sens que la septième édition d'Innoval renforcera l'engagement du salon dans la recherche, le développement et l'innovation (I+D+i) et sera le point de rencontre entre les marques et l'innovation. Conçu comme générateur de nouvelles idées, Innoval montrera aux exposants, aux acheteurs, aux prescripteurs et aux médias des centaines de produits

Un seul et même endroit :
l'enceinte de Gran Vía de
Fira de Barcelone.



novateurs, dont certains sont encore en phase de pré-lancement commercial, étant donné que le Salon de l'Innovation d'Alimentaria constitue un authentique baromètre pour l'industrie agro-alimentaire internationale.

► Plus de valeur ajoutée

Le VIII Forum International de l'Alimentation, qui aura lieu conjointement avec Innoval 2010, dévoilera les résultats de l'étude effectuée par l'entreprise Synovate « Ce qu'attend le consommateur espagnol des marques. Le rôle du fabricant comme gestionnaire de marques ».

Cette offre à la fois ludique et instructive sera présente dans tous les recoins d'Alimentaria 2010. De nouvelles initiatives telles que Taste & Flavours of Spain®, ou encore des propositions plus classiques comme BCNVanguardia, le Congrès International de Gastronomie de Barcelone, le Congrès International du Régime Méditerranéen, la grande finale du III Concours Cuisinier de l'Année, seront à nouveau le point de mire international du secteur.

Entretien avec J. Antonio Valls, Directeur d'Alimentaria

► **Agroligne :** Pouvez-vous nous présenter le salon Alimentaria, dont vous êtes le directeur ?

J. Antonio Valls : Alimentaria est l'un des principaux salons mondiaux du secteur de l'alimentation et des boissons. Fort du succès et de l'avant-gardisme de ses infrastructures, le salon distribue son offre sur 13 espaces d'exposition classés par famille de produits. Alimentaria a su combiner sa condition de macro-salon avec la grande spécificité de son espace d'exposition, entre autres, grâce à ses salons monographiques, qui facilitent la visite et les échanges commerciaux entre professionnels. L'ensemble de l'industrie alimentaire est représentée au travers des 23 espaces de produits et des 2 pavillons, en fonction de la nature de chacun d'eux, que propose Alimentaria 2010. De plus, le salon offre un vaste programme d'activités parallèles à l'exposition qui permet au visiteur de profiter de cette énorme variété : des congrès et des activités scientifiques pour tout savoir sur les dernières tendances du secteur, sur les nouvelles opportunités du marché, ainsi que sur les nouvelles opportunités de commerce.

► **Agroligne :** Quelles sont les nouveautés de cette édition 2010 ?

J. Antonio Valls : La principale nouveauté est qu'Alimentaria 2010 aura lieu dans un seul et même endroit, l'enceinte Gran Vía de Barcelone, et ce, non seulement pour donner suite aux demandes réitérées des exposants et visiteurs, mais aussi pour nous adapter de manière réaliste à la conjoncture économique actuelle. D'ailleurs, je pense que ce qui de nos jours est primordial pour un salon, ce n'est plus son nombre de mètre carré mais son retour sur investissement. C'est pourquoi, pour Alimentaria 2010, nous avons dû repenser notre salon, mais sans en perdre l'essentiel, afin de répondre aux nouveaux défis de l'industrie.

► **Agroligne :** Combien de visiteurs comptez-vous accueillir ?

J. Antonio Valls : Alimentaria constitue un véritable centre international d'opérations commerciales et plus de 20% des 15 000 visiteurs du salon viennent de l'étranger. D'ailleurs, je tiens à souligner à ce propos que, concernant la participation internationale, le salon a enregistré une croissance spectaculaire : le nombre de visiteurs étrangers a augmenté de plus de 181% entre 1998 et 2008, passant de 11 800 à plus de 33 000.

“ Alimentaria constitue un véritable centre international d'opérations commerciales et plus de 20% des 15 000 visiteurs du salon viennent de l'étranger. ”



► **Agroligne :** Quelles sont les particularités de l'industrie alimentaire espagnole ?

J. Antonio Valls : Selon les derniers chiffres disponibles, en 2008 l'industrie de l'alimentation et des boissons se situait en tête de l'ensemble de l'industrie espagnole, et représentait 17% du PIB industriel et 7% du PIB de l'Espagne. Pour cette même année, ce secteur a affiché des ventes nettes de 83,2 milliards d'euros et, selon l'INE (Institut espagnol de la statistique), il a même réussi à augmenter son volume d'affaires. Concernant le commerce extérieur, la valeur des importations a atteint l'année dernière 16,5 milliards d'euros. Les exportations, quant à elles, se sont élevées à 16,4 milliards d'euros, soit une hausse de 9,59%.

Le modèle Alimentaria

► Alimentaria 2010 comprend les salons suivants :

alimentación ecológica Le salon des produits les plus respectueux de l'environnement (surface d'exposition de 800 m²).

congeexpo Le salon des produits surgelés qui offre une grande variété de produits concernant le secteur du froid (surface d'exposition de 1 000 m²).

expobebidas Le salon des eaux, boissons rafraîchissantes, bières, moûts et cidres : un marché qui diversifie son offre avec de nouvelles saveurs et des formats novateurs (surface d'exposition de 4 000 m²).

expoconser Le salon des conserves et semi-conserves, un des piliers d'Alimentaria (surface d'exposition de 4 000 m²).

intercar Le salon des viandes et produits dérivés : un des grands moteurs d'Alimentaria (surface d'exposition de 14 500 m²).

interlact Le salon des produits laitiers et dérivés qui réunira les principales entreprises nationales et internationales du secteur (surface d'exposition d'environ 5 500 m²).

interpesca Le salon des produits de la mer, de l'aquaculture et de la pisciculture : le point de rencontre idéal des professionnels du secteur (surface d'exposition de 1 000 m²).

► Depuis ses débuts, il y a plus de 30 ans, Alimentaria a su concilier sa volonté de se constituer en tant que macro-salon — ce qu'il a réussi à faire — et sa ferme intention de répondre à toutes et chacune des nécessités du secteur. Dans ce sens et grâce à la segmentation et la grande spécificité de son offre, le salon met en pratique un modèle d'exposition novateur qui facilite à la fois la visite et les échanges commerciaux entre professionnels.

Le salon des vins et spiritueux : le plus important d'Alimentaria en terme de surface (24 000 m²).

intervin

Le salon de la confiserie, la biscuiterie et la pâtisserie : toutes les douceurs de l'industrie alimentaire (surface d'exposition de 5 800 m²).

mundidulce

Le salon des produits alimentaires en général : lieu incontournable des marques et des grandes entreprises (surface d'exposition de 8 000 m²).

multiproducto

Le salon de l'huile d'olive et des huiles végétales, qui revient en force avec une surface d'exposition accrue (1 700 m²).

olivaria

Nouveau cap pour Restaurama, qui, en plus du canal HORECA (Hôtellerie, Restauration et Catering), intégrera d'autres secteurs : boulangerie, pâtisserie et glacier (surface d'exposition de 7 000 m²).

restaurama

Le salon des fruits et légumes frais ou secs, qui, pour cette édition, sera consacré aux produits de IV et V gamme.

vegefruit



L'agenda des Salons Février - Mars 2010



PROSWEETS COLOGNE

Salon international des fournisseurs de l'industrie de la confiserie
>> Cologne (Allemagne). 31.01 - 03.02 2010
www.prosweets-cologne.com

FRUIT LOGISTICA

Salon international pour le marketing des fruits et légumes
>> Berlin (Allemagne). 03.02 - 05.02 2010
www.fruitlogistica.com

ALGER NAUTIC EXPO

Salon Nautique d'Alger
>> Alger (Algérie). 03.02 - 05.02 2010
www.algernautic.net

FIERAGRICOLA

Biennale internationale des machines, services et produits pour l'agriculture et l'élevage
>> Vérone (Italie). 04.02 - 07.02 2010
www.fieragricola.com

VIVEZ NATURE PARIS

Salon de l'agriculture biologique et des produits au naturel
>> Paris (France). 05.02 - 08.02 2010
www.vivez-nature.com

FIMA AGRICOLA

Salon international des machines agricoles
>> Saragosse (Espagne). 09.02 - 13.02 2010
www.fima-agricola.com

EUROPEAN SANDWICH & SNACK SHOW

Salon européen du secteur du sandwich et du snack
>> Paris (France). 10.02 - 11.02 2010
www.sandwichshows.com

MEDITERRANEAN SEAFOOD EXHIBITION

Salon méditerranéen des fruits de mer et des technologies agro-alimentaires
>> Rimini Fiera (Italie). 21.02 - 24.02 2010
www.medseafood.it

ORO GIALLO

Salon international de l'huile d'olive extra vierge
>> Rimini Fiera (Italie). 21.02 - 24.02 2010
www.rogiallorimini.it

FISH INTERNATIONAL

Salon professionnel international du poisson et des produits issus de la mer
>> Bremen MesseCentrum (Allemagne). 21.02 - 23.02 2010
www.fishinternational.com

VINISUD

Salon international des vins et spiritueux méditerranéens
>> Montpellier Parc des Expositions (France).
22.02 - 24.02 2010
www.vinisud.com

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Salon international de l'agriculture
>> Paris Expo Porte de Versailles (France).
27.02 - 07.03 2010
www.salon-agriculture.com

EUROPAIN / INTERSUC

Salon de la boulangerie, de la pâtisserie, de la glacerie, de la chocolaterie et de la confiserie
>> Paris Nord - Villepinte (France). 06.03 - 10.03 2010
www.europain.com

SIPAST

Salon International du partenariat, des approvisionnements et de la sous-traitance
>> Palais des Expositions d'Oran (Algérie).
07.03 - 10.03 2010
www.sipast.com

CFIA

Carrefour des fournisseurs de l'industrie agroalimentaire
>> Parc-Expo de Rennes-Aéroport (France).
09.03 - 11.03 2010
www.cfiaexpo.com

MAROCOTEL

Salon international de l'hôtellerie et des équipements hôteliers
>> Casablanca International Fairgrounds (Maroc).
10.03 - 13.03 2010

ALAISSEHAR

Salon du machinisme agricole
>> Tamanrasset (Algérie) 11.03 - 31.03.2010

ALIMENTARIA

Salon international de l'alimentation et des boissons
>> Fira de Barcelona Gran Via (Espagne).
22.03 - 26.03 2010
www.alimentaria.com

FOODS & GOODS

Salon des professionnels de l'alimentaire
>> Paris Expo Porte de Versailles (France).
30.03 - 31.03 2010
www.foods-goods.com

MDD EXPO

Salon international des marques de distributeurs alimentaires et DPH
>> Paris Expo Porte de Versailles (France).
30.03 - 31.03 2010
www.mdd-expo.com



GENERAL EMBALLAGE

SPA GÉNÉRAL EMBALLAGE

Fabrication et Transformation de Carton Ondulé



Un Partenaire Qui Vous Emballe

Siège social : Z.A. C Taharacht Akbou BP 63 E.05200 W. Bejaia - Algérie Tél. : 00 213 34 35 68 60/61 - Fax : 00 213 34 35 80 43
Usine SETIF : Z.E.A 3eme Tranche N° 15 B - BP 390 bis - 19000 SETIF Tél. : 00 213 36 92 41 30 / 36 93 60 96 / Fax : 00 213 36 92 41 40
E-mail : ge.setif@generalemballage.com
Usine ORAN : Sidi Chahmi Daira de SENIA W. ORAN - Algérie - Tél./Fax: 00 213 40 23 79 65
Site Web: www.generalemballage.com
Email: contact@generalemballage.com

Vin : Une nouvelle génération de bouchons composites

Oeneo Bouchage est le n°2 mondial du bouchage. La croissance de la commercialisation en bouteille et les exigences de préservation de la qualité du vin embouteillé ont conduit l'entreprise à un ambitieux programme R&D sur le liège. DIAM, son innovation, incarne une nouvelle génération de bouchons.

L'entreprise des Pyrénées Orientales met depuis toujours son expertise œnologique au service des producteurs de vin et de spiritueux. En 2009, la production mondiale de vin a atteint les 268 millions d'hectolitres et continue de croître de 4 à 6 % par an. La commercialisation en bouteille, qui représente près de 50% de cette production, ne cesse d'augmenter.

A ce jour, aucun matériau, naturel ou de synthèse, n'offre les mêmes atouts que le liège en matière de bouchage. Le matériau est donc au centre de la recherche et de l'innovation d'Oeneo Bouchage dont l'enjeu est d'optimiser la préservation de la qualité des vins en bouteille. En offrant à ses clients une variabilité, d'un vin à l'autre, en fonction des exigences du vin et de ses conditions de stockage. C'est le coefficient de perméabilité du bouchon qui fait varier le conditionnement du vin en bouteille.

Les recherches Oeneo Bouchage ont conduit à la création d'une gamme de bouchons en liège DIAM qui supprime

tout risque de goût de bouchon au liège. Issue d'un procédé breveté, DIAM a reçu le Trophée d'or de l'innovation au Vinitech 2004. L'entreprise compte développer une nouvelle gamme DIAM fabriquée à partir de constituants issus des plantes ou de la chimie verte. Ce projet nécessite des recherches ainsi que des investissements technologiques pour adapter l'outil de production. Oséo, en partenariat avec la Région Languedoc Roussillon, finance à hauteur d'un million d'euros l'innovation et les transferts de technologie pour le développement d'une nouvelle génération de bouchons composites à perméabilité contrôlée.



Source : www.innovationlejournal.com

Un satellite dans les vignes

On n'arrête pas le progrès. Voici maintenant que l'on peut contrôler la maturité de la vendange par satellite.

Il y a longtemps que ces petits engins qui flottent dans le ciel surveillent les faits et gestes des terriens. Mais l'espionnage plus ou moins affiché peut aussi servir la cause de l'agriculture.

C'est le cas pour la vigne. Plusieurs propriétés du Médoc utilisent un satellite basé à 800 kms d'altitude, qui photographie le vignoble à l'infrarouge et envoie des images, avec des couleurs différentes.

«Le satellite mesure la quantité de surface foliaire par couleur, avec une précision de deux mètres carrés» explique Patrick Bongard, directeur du Château Barreyres, à Arcins, dans l'appellation Haut Médoc. «L'idée de départ, c'est de mieux connaître le terroir; il y a des différences d'une parcelle à l'autre, et même dans une même parcelle. Les photos que nous recevons ne remplacent pas une visite dans le vignoble, mais cela nous met la puce à l'oreille. Ça va au-delà de ce que l'œil humain est capable de voir ; une

telle précision sur une propriété de 110 hectares, c'est impossible autrement. Grâce aux informations reçues, on a déjà réduit de 30% les produits phyto-sanitaires. Cela s'avère utile pour les fumures, la taille ou l'étude de la maturité».



Le satellite coûte globalement 50 euros par hectare, soit 5000 euros par an pour un vignoble de 100 hectares. Mais il est incontestable que le résultat est spectaculaire, et la précision effarante.

Source : JDV

Des compléments alimentaires au congélateur...

« -18° », c'est le nom cette gamme de compléments alimentaires surgelés en vente dans les magasins Picard. La gamme comprend 5 compléments alimentaires « santé et bien-être » aux extraits de plantes et de fruits d'origine naturelle, sans conservateur, ni colorant.

- **Minceur** (jus concentré d'ananas et de pamplemousse, d'extraits de feuille de thé vert, pissenlit et graines de guarana, de caféine, édulcorant et vitamine C).
- **Beauté** (jus concentrés de raisin, betterave, citron et myrtille associés à des extraits d'Aloe vera, de romarin, de raisin et de lutéine).
- **Digestion** (jus concentré de papaye, du jus de citron, des fibres prébiotiques et des extraits de feuille de menthe poivrée, de fleurs de verveine et de graines d'anis vert...).
- **Détente** (jus concentré de pommes et betterave, fructose, extrait de stigmates de safran, de fleur d'oranger et de feuilles de mélisse...).



Chaque boîte (91 ml) comprend 7 berlingots. Prix de vente : 6,95€.

- **Vitalité** (jus concentré d'orange, de citron, extraits de jus de baies d'acérola, de racine de ginseng, de fruit de sureau, bêta-carotène et ferments probiotiques).

Ces compléments alimentaires se présentent sous forme de glaçons dans un berlingot à diluer simplement dans un verre d'eau. La surgélation permettrait, selon le distributeur, de préserver au mieux les principes actifs contenus dans les glaçons.

Source : www.lrbeva.com

Le vin rouge, c'est vraiment bon pour la santé

Des chercheurs toulousains ont découvert les secrets du bien manger des habitants du Sud-ouest.

Les chercheurs savaient depuis longtemps que le vin rouge permettait de réduire les risques de maladies cardiovasculaires pour les consommateurs modérés. Cependant les mécanismes d'action des polyphénols en cause restaient mystérieux. Pour la première fois, des chercheurs de l'Inserm d'Angers épaulés par des scientifiques de Toulouse viennent de dévoiler l'explication du mécanisme moléculaire de cette protection provenant des polyphénols du vin.

L'équipe de chercheurs a découvert par quel mécanisme moléculaire les polyphénols du vin rouge conduisent les cellules des parois artérielles à produire du monoxyde d'azote (NO), un vasodilatateur. Grâce à l'étude, on apprend qu'un polyphénol particulier, la delphinidine, suffirait à déclencher la production de monoxyde d'azote et à relâcher ainsi la pression artérielle.

Une explication donc du fameux « French paradox » selon lequel les habitants du Sud-ouest qui boivent modérément du vin sont moins victimes d'infarctus malgré une alimentation riche en graisses (foie gras, confit de canard...). « Une consommation modérée de vin n'est pas associée à une augmentation de l'obésité, ni du diabète, mais au contraire à des effets protecteurs cardio-vasculaires via un effet sur le bon cholestérol et sur la limitation de la formation de caillots dans les artères », explique Jean-Michel Lecerf, chef du service de nutrition à l'Institut Pasteur.

Selon les chercheurs de l'Inserm, ces découvertes ouvrent de nouvelles pistes sur le « potentiel thérapeutique des polyphénols contre les maladies cardiovasculaires ». A ces bénéfiques s'ajoute, pour le vin rouge, une plus grande richesse encore en antioxydants. Une synthèse récente fait le point sur l'un d'entre eux : le resveratrol, présent en grande quantité dans le vin rouge. De la classe des polyphénols, il se caractérise par son fort pouvoir antioxydant.



Plusieurs de ses actions biologiques ont été mises en avant de façon expérimentale : une fonction antiapoptotique, limitant la mort programmée des cellules, et une capacité à activer des protéines de longévité. Ou encore des propriétés antidiabétiques et anticholestérol.

Source : LaDepeche.fr

